

Rapport 2025





SOMMAIRE

Val-de-Ruz

04 CHIFFRES-CLÉS

06 GRANDES LIGNES

08 ASSURANCE

Patrimoine bâti / Conditions
Sinistres / Réassurance

16 PRÉVENTION

Communes / Subventions
Action spéciales et événements / Divers

20 INTERVENTION

Formation / Inspectorat
Défense incendie / Régions

28 ADMINISTRATION

Placements / Informatique
Durabilité

32 ORGANISATION

Chambre d'assurance immobilière
Experts externes / Organe de révision

36 FINANCES

Résultats généraux
Révision et approbation des comptes

48 BILAN

50 COMPTE PROFITS ET PERTES

52 FLUX DE TRÉSORERIE

54 VARIATION CAPITAUX PROPRES

57 GLOSSAIRE

58 ANNEXES

Principes de présentation des comptes et d'évaluation
Informations sectorielles / Placements de capitaux
Hors exploitation / Annexes aux comptes annuels

2025 2024

BÂTIMENTS ASSURÉS

52'450 51'965

TAUX DE PRIME MOYEN

0.608 ‰ 0.612 ‰

RÉSERVES (EN ‰ DU CAPITAL ASSURÉ)

3.28‰ 2.94‰

SINISTRES FEU

167 222

SINISTRES ÉLÉMENTS NATURELS

927 608

DOMMAGES (EN ‰ DU CAPITAL ASSURÉ)

0.129‰ 0.132‰

CAPITAUX ASSURÉS

67.465mia 66.074MIA

PRIMES ENCAISSÉES

41'052'836 40'424'525

FONDS DE RÉSERVE

221'224'210 194'541'262

DOMMAGES FEU

4'754'712 5'165'382

DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS

3'943'091 3'578'660

DOMMAGES TOTAUX

8'697'803 8'744'042

L'exercice 2025 s'inscrit dans une dynamique de stabilisation et de renforcement après plusieurs exercices marqués par une sinistralité record. Malgré un contexte économique globalement incertain, l'établissement affiche une santé robuste, témoignant d'une gestion prudente et rigoureuse.

Résolument orientés vers le futur, les investissements consentis en faveur de la prévention et de l'intervention garantissent la pérennité de l'institution dans un environnement caractérisé par des risques croissants. Ces engagements visent à réduire la sinistralité et à renforcer la sécurité de notre patrimoine bâti, contribuant ainsi à maintenir des prestations d'assurance de qualité à des conditions compétitives.

Tout en consolidant la solidité financière de l'ECAP, le résultat 2025 a également permis le versement de 2,5 millions de francs sous forme de rabais de prime, prouvant ainsi que l'efficacité du modèle des ECA profite directement aux propriétaires neuchâtelois.

Au-delà des chiffres, ce rapport illustre la triple mission de l'ECAP: Assurer, Prévenir, Intervenir.

Pour le secteur de l'Assurance, 2025 aura été une année clémente sur le front des sinistres dans le canton. Si les dommages dus aux incendies restent à un niveau relativement élevé, les éléments naturels ont, de manière générale, épargné les bâtiments neuchâtelois. Seuls quelques épisodes de vents violents ont provoqué des dégâts certes nombreux, mais peu conséquents.

Ce relatif répit a été le bienvenu. En effet, le traitement des dossiers de La Chau-de-Fonds et du Locle a continué de mobiliser une part importante des ressources de l'Établissement, mais aussi des artisans. Il aura également permis de progressivement rediriger l'activité des expertes et experts vers l'estimation périodique des bâtiments dont le rythme avait ralenti en raison de la sinistralité.

Deux axes principaux ont marqué l'activité du secteur de la Prévention durant l'exercice écoulé. D'une part, le prochain avènement des nouvelles prescriptions de protection incendie qui devraient sensiblement modifier les rôles respectifs des autorités et des propriétaires. D'autre part, la poursuite de la campagne de prévention contre les dangers liés au ruissellement dont l'intérêt des propriétaires et le nombre de sollicitations attestent du bien-fondé.

Les collaborateurs œuvrant pour l'Intervention ont, quant à eux, pris possession de la nouvelle piste d'exercice de la Presta, inaugurée au mois de septembre. Ces infrastructures, adaptées à l'évolution des risques, ont engendré une révision en profondeur des techniques et des programmes d'instruction. L'intégration des interventions contre les éléments de la nature, inondations et feux de forêt, dans les filières de formation s'est poursuivie avec un accent mis sur les collaborations intercantionales.

Sur le plan organisationnel, l'année 2025 aura également été celle d'un passage de témoin. Mme Céline Vara, nouvelle conseillère d'État en charge du Département de la sécurité, de la digitalisation et de la culture (DSDC), a repris la présidence de l'ECAP au terme des 12 ans de mandat de M. Alain Ribaux.

La nouvelle présidente a d'ores et déjà manifesté sa volonté de réaffirmer la mission de l'ECAP en faveur du patrimoine bâti cantonal, dans les valeurs d'équité et de solidarité qui ont guidé l'établissement depuis sa création, il y a plus de deux siècles.

Sur le plan financier, la conjonction d'une faible sinistralité et de marchés boursiers bien orientés a permis de dégager un excédent qui permettra de renforcer les réserves dans un environnement où la fréquence et la violence des événements climatiques restera un défi pour toutes et tous et dans lequel l'ECAP a pour vocation d'être aux côtés non seulement des propriétaires, mais aussi de toute la population du canton.

Céline Vara

*Présidente
de la Chambre
d'assurance
immobilière*



**Jean-Michel
Brunner**

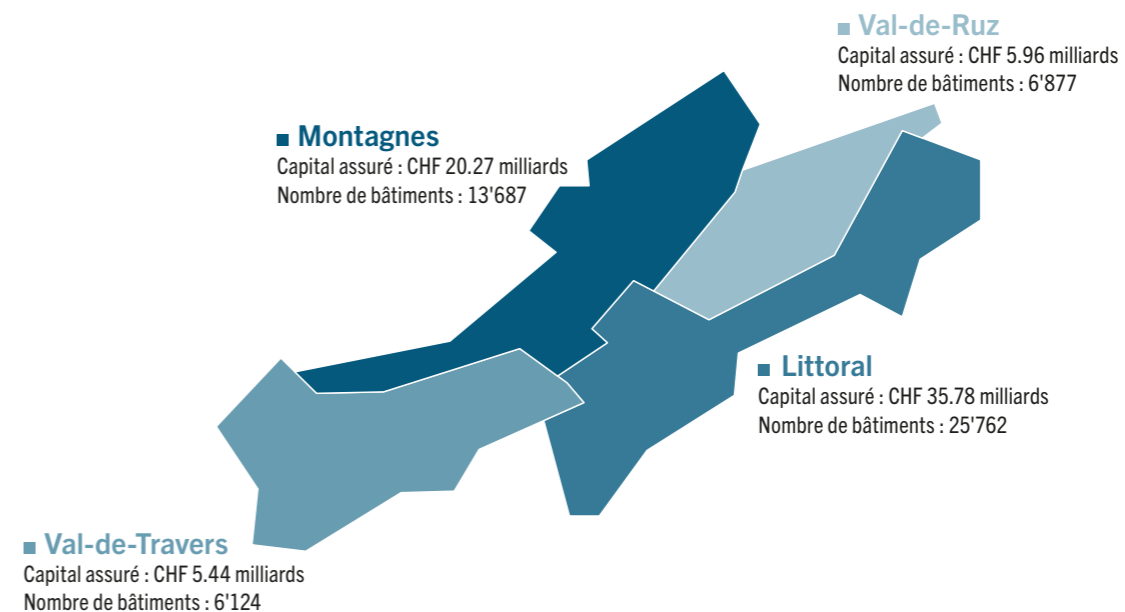
*Directeur
de l'ECAP*





PATRIMOINE BÂTI

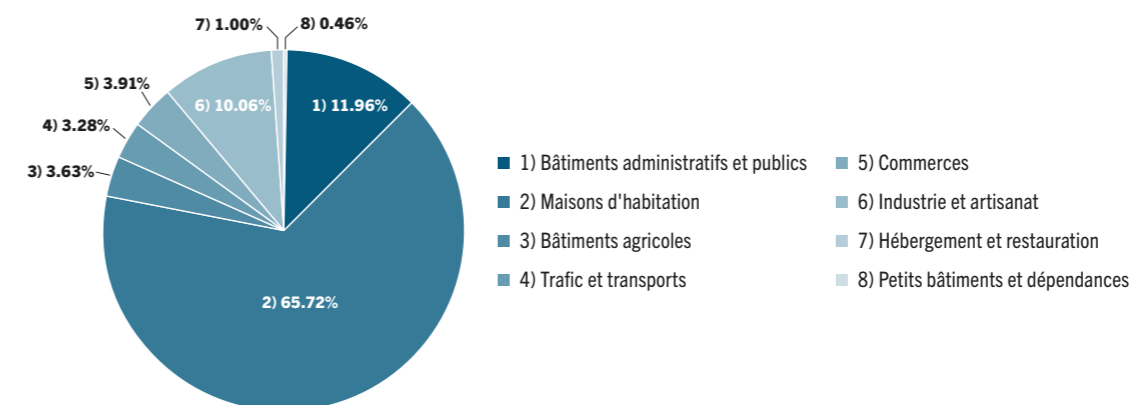
Presque 67,5 milliards de francs de capital assuré pour 52'450 bâtiments. Ce sont les chiffres impressionnants du patrimoine bâti neuchâtelois.



En l'absence d'indexation des valeurs d'assurance, le capital assuré de l'ECAP a crû de 2.1% en 2025. Dans le même temps, le nombre de bâtiments n'a augmenté que de 0.93%. Si cette différence traduit la revalorisation due aux estimations périodiques, elle montre aussi les efforts faits en matière d'entretien et de rénovation des bâtiments dans le canton. Avec plus de 6% de croissance représentant quelques 386 millions de francs, le secteur de l'industrie et de l'artisanat a affiché la plus forte progression relative sur douze mois. Sur la même période, les bâtiments dévolus à l'habitation ont augmenté de 152 unités en nombre absolu et de 799 millions de francs (+1.8%) sur un ensemble de près de 29'000 immeubles à vocation résidentielle.

RÉPARTITION DU CAPITAL ASSURÉ PAR AFFECTATION

En pourcentage



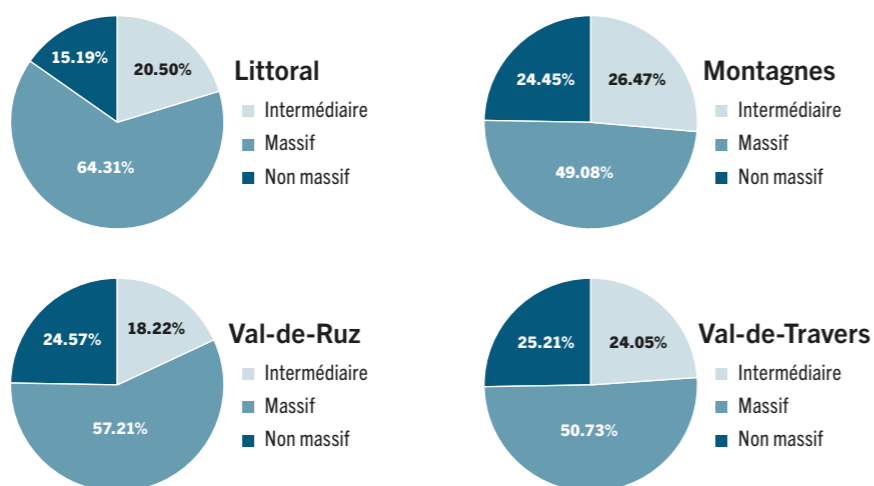
TYPES DE CONSTRUCTION ET USAGES

Dans le canton de Neuchâtel, les bâtiments, en fonction de leur nombre, sont considérés à

- 57.8% comme massifs (façades, toiture et structure porteuse à plus de 80% incombustible),
- 22.2% comme intermédiaires (incombustible entre 50% et 80%)
- 20.0% comme non massifs (moins de 50% incombustibles).

C'est dans le domaine agricole que la part des bâtiments non massifs est la plus élevée (59%) et, à l'inverse, les bâtiments affectés au « Trafic et Transport » sont massifs à plus des trois quarts. Sur le plan régional, on constate aussi des disparités, certainement liées à la période de construction des bâtiments et à leur affectation.

RÉPARTITION PAR RÉGION



ESTIMATIONS

Les années 2019 à 2024 ont été marquées par un engagement intensif de nombreux experts, tant internes qu'externes, dans le traitement des sinistres dus aux éléments naturels. Il en résulte que les estimations de bâtiments réalisées durant cette période sont inversement proportionnelles au nombre de dossiers de sinistres gérés par ces mêmes équipes d'experts. La fin des travaux relatifs aux sinistres de 2021 et la forte réduction de ceux liés à la tempête de La Chau-de-Fonds et du Locle ont permis d'accroître le nombre de visites sur site et de dépasser les 5'000 estimations en 2025. Des efforts devront toutefois être consentis dans les années qui viennent pour rattrapper le retard accumulé et se rapprocher du rythme décennal qui constitue la périodicité idéale.

CONDITIONS

RABAIS 2026

Conformément aux principes appliqués depuis de nombreuses années, c'est la sinistralité enregistrée durant les douze mois précédant la séance du budget qui sert de base à la Chambre d'assurance immobilière pour statuer sur un éventuel rabais. En l'occurrence, durant la période du 1^{er} novembre 2024 au 31 octobre 2025 le coût des sinistres, incendie et éléments naturels, s'est monté à 7.75 millions de francs soit le 48.4% du budget. Fort de ce résultat et en considération du bon rendement des placements, la Chambre a décidé d'octroyer un rabais de 15% sur la

prime de base. Il faut rappeler que le dernier rabais accordé aux propriétaires neuchâtelois remonte à 2021. Cette année-là, malgré une forte sinistralité, la Chambre avait souhaité s'associer aux mesures d'allègement des charges de la population en période de Covid.

INDICE

L'indice des prix de la construction a poursuivi son évolution. L'augmentation particulièrement forte enregistrée en 2022 et 2023 avait obligé l'ECAP à adapter à deux reprises les valeurs d'assurance pour garantir des indemnités permettant aux propriétaires de reconstruire, notamment en cas de sinistres totaux. Le tassement de la hausse des prix a permis d'éviter une nouvelle adaptation en 2025 et, en août, la Chambre a décidé de maintenir l'indice ECAP à 131 points pour 2026. L'écart entre l'indice de l'Office Fédéral de la Statistique (OFS) et celui de l'ECAP s'est toutefois accru, laissant présager une adaptation nécessaire pour 2027, si la poursuite de l'augmentation des prix devait se confirmer.

CONDITIONS GÉNÉRALES

L'adaptation des conditions générales, entérinée par la Chambre au mois de novembre vise à améliorer la transparence et tendre à une harmonisation des couvertures au niveau suisse, facilitant ainsi la tâche des propriétaires privés ou institutionnels

qui détiennent des biens immobiliers dans plusieurs cantons.

La principale évolution concerne la définition du bâtiment: certains aménagements constructifs ou installations techniques extérieures, mais desservant le bâtiment, par exemple les conduites entre la pompe à chaleur et le bâtiment, pourront désormais être incluses dans la couverture. La répartition des éléments couverts par l'ECAP ou par des assureurs privés est également mieux définie afin d'éviter tout risque de sur- ou sous-assurance.

SINISTRES

En matière de sinistres, l'année 2025 s'est révélée très similaire à 2024. Les dommages dus aux éléments naturels ont été limités et sont restés modérément inférieurs à ceux dus aux incendies. Au niveau régional, c'est le Littoral qui a payé le plus lourd tribut aux éléments naturels avec une sinistralité de 0.07‰ du capital assuré, alors que les deux vallées ont été épargnées cette année, avec respectivement un taux de dommages de 0.034 ‰ pour le Val-de-Ruz et 0.038‰ pour le Val-de-Travers. Les Montagnes se situent à un niveau intermédiaire avec 0.049‰. La moyenne cantonale est à 0.058‰. En ce qui concerne les incendies, le Val-de-Travers a connu une sinistralité record avec un taux de dommage de 0.26‰, soit près de dix fois supérieur au Val-de-Ruz. Et bien au-delà de la moyenne cantonale de 0.07‰.

L'ECAP EN CHIFFRES – ASSURANCE



CAS

- 2025: 927
- 2024: 608
- 2023: 3'949

Budget: 8 mios

INDEMNITÉS (mio CHF)

- 2025: 3.9
- 2024: 3.6
- 2023: 120.6



CAS

- 2025: 166
- 2024: 222
- 2023: 253

Budget: 8 mios

INDEMNITÉS (mio CHF)

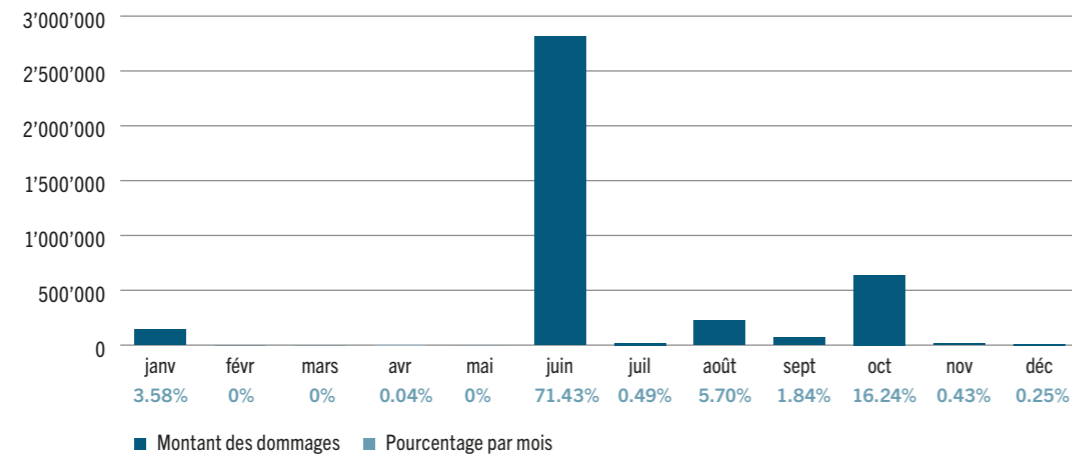
- 2025: 4.8
- 2024: 5.2
- 2023: 6.4

DOMMAGES ÉLÉMENTS NATURELS

Cinq épisodes particulièrement marquants ont caractérisé l'exercice écoulé, dont deux en juin, confirmant depuis plusieurs années la concentration d'événements météorologiques violents durant ce premier mois d'été.

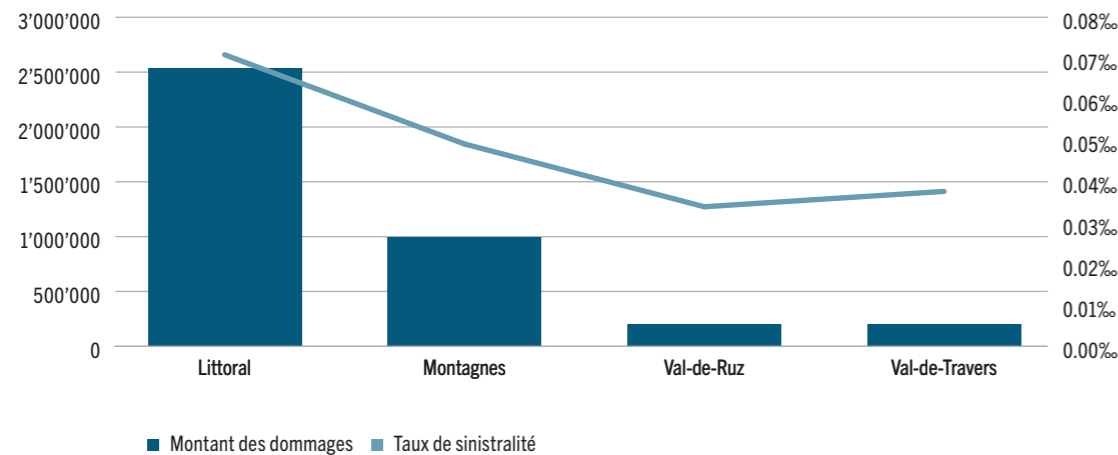
DOMMAGES PAR MOIS

Principaux événements de 2025 (en % du total annuel)



De façon plus générale, le vent a occasionné près des trois quarts des dommages annuels (74.1%), loin devant la grêle (16,0%) et le ruissellement (8.4%). Pour ces trois principales causes de dommages, le coût moyen des sinistres se monte à 8'310 francs pour la grêle, 3'233 francs pour le ruissellement et 2'760 francs pour le vent.

SINISTRES PAR RÉGION



107'000'000

TEMPÊTE DU 24 JUILLET 2023 À LA CHAUX-DE-FONDS ET AU LOCLE

Le bout du tunnel est en vue, tant pour les propriétaires sinistrés que pour l'ECAP. Le 24 juillet 2025 a marqué les deux ans de l'événement et la fin du délai imparti pour la réparation des dommages dus à la tempête. Afin de pouvoir clore les sinistres déclarés sans suite, connaître le statut des devis en suspens ou à recevoir et accorder un délai supplémentaire en cas de besoin justifié, l'ECAP a contacté l'ensemble des propriétaires ayant encore un sinistre ouvert.

Au 31 décembre 2025:

- les indemnités versées par l'ECAP dépassent les 107 millions de francs pour 20'420 factures
- 501 sinistres restent encore ouverts
- le solde des indemnités relatives aux sinistres encore ouverts est estimé à 15 millions de francs

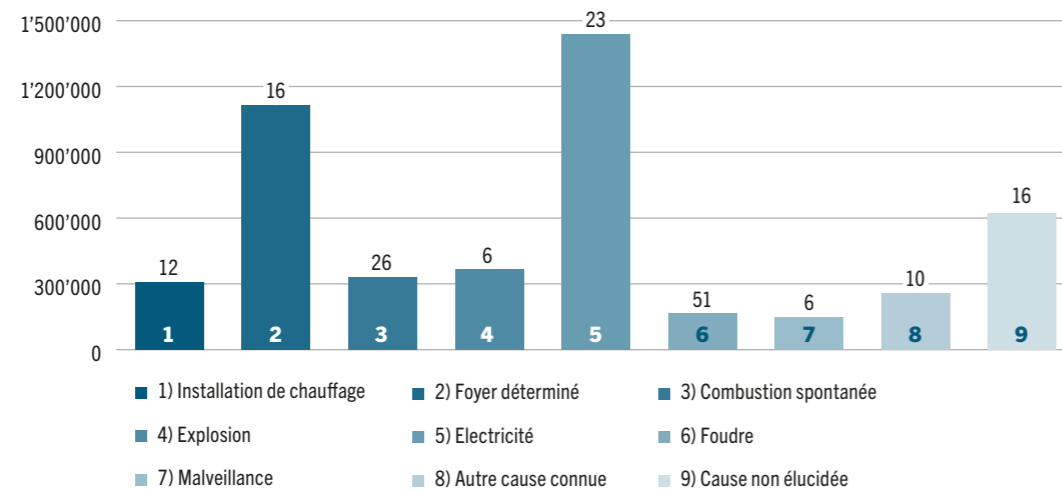
DOMMAGES INCENDIES

En baisse de 8%, les dommages dus aux incendies montrent un profil sensiblement différent par rapport à l'année précédente: Moins de cas (2024: 222 / 2025: 166), plus de sinistres importants (6 cas au-delà de 100'000 francs en 2024, 16 cas en 2025).

L'électricité constitue la cause de dommages la plus importante, en particulier en lien avec des appareils défectueux. Viennent ensuite les foyers déterminés¹, en particulier les bougies qui représentent près de 20% des dommages annuels. Si les coups de foudre directs ou indirects représentent près d'un tiers des cas déclarés, leurs conséquences restent souvent très limitées avec une moyenne de dommages inférieure à 3'300 francs par cas.

CAUSE DES SINISTRES

En montant des dommages et nombre de sinistres



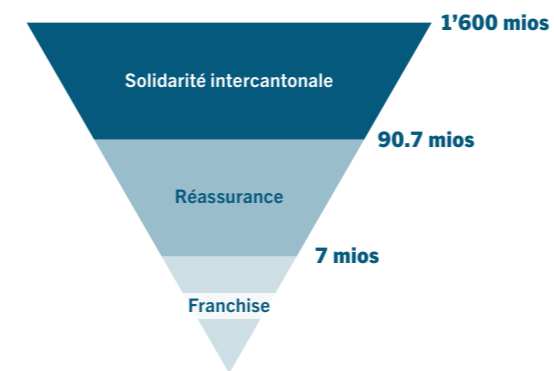
RÉASSURANCE

Dans les axes stratégiques de l'ECAP, les éléments naturels sont clairement définis comme la principale priorité pour les années à venir. Jusqu'en 2025, la politique de réassurance était encore restée basée sur l'incendie, comme risque principal, même si les événements des dernières années ont démontré un clair inversement de la tendance.

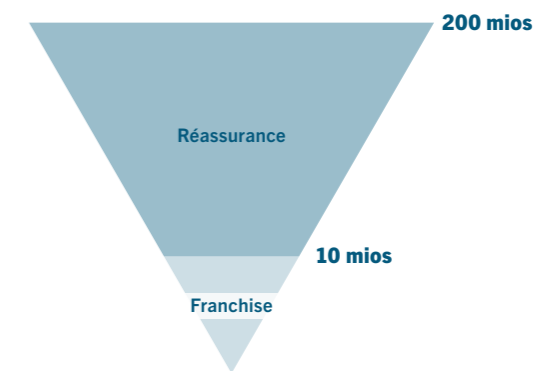
Les études de perte maximale probable (PML) menées sous l'égide de l'Union intercantonal de réassurance (UIR) ont fait ressortir une forte hausse du montant des dommages potentiels dus aux éléments de la nature. Ainsi, le plafond de la réassurance traditionnelle à partir duquel les mécanismes de solidarité intercantonale interviennent augmentera de +34% pour l'année 2026, passant de 67.7 à 90.7 millions de francs de dommages annuels.

Malgré une franchise plus élevée pour les incendies, les primes de réassurances annoncées pour 2026 passeront de 15.5% à 21.6% des primes annuelles encaissées par l'ECAP auprès des propriétaires neuchâtelois.

¹ Statistiquement, les foyers déterminés regroupent les incendies dus aux allumettes et briquets, aux cigares, cigarettes et pipes, aux bougies, aux soudages et brasages, ainsi qu'aux feux d'artifice.



Structure de la réassurance dès 2026 pour les éléments naturels (dommages annuels)



Structure de la réassurance dès 2026 pour les incendies (dommages par événement)

Outre les tâches récurrentes liées au soutien et conseils apportés à divers publics, aux permis de construire, aux subventions et aux contrôles d'installations techniques, l'activité du secteur prévention a été rythmée par les deux campagnes en cours; à savoir celle visant à améliorer la prévention incendie dans les EMS et celle ciblant les dangers liés au ruissellement « Pas dans ma maison ». Les travaux préparatoires en lien avec la révision complète des prescriptions de protection incendie (PPI 2026) ont également constitué l'un des points forts de l'année.

COMMUNES

COMMISSIONS DE POLICE DU FEU

Les traditionnelles assemblées des commissions communales de police du feu ont eu lieu à EspaceVal à Couvet, dans les locaux de l'ECAP, le 20 mars pour les représentants des Montagnes et des deux Vallées ainsi que le 25 mars pour ceux du Littoral. Elles ont réuni respectivement 67 et 84 participants.

Outre une statistique des visites effectuées par les communes et une rétrospective des sinistres marquants de l'année précédente, divers thèmes d'actualité ont été abordés, en particulier:

- Le nouveau règlement de subventions de l'ECAP
- Le traitement des déclarations de conformité en fin de travaux
- Les changements en matière de réglementation du ramonage
- Les dernières adaptations du programme ECAPrev destiné aux visites périodiques

Afin d'apporter un éclairage un peu différent sur certaines problématiques auxquelles les communes sont confrontées en matière de prévention, M. Pierre Aubry, expert en gestion de crise, a dispensé diverses informations et conseils utiles quant à la responsabilité des communes lors d'octroi d'autorisations pour des manifestations. Il a notamment abordé les questions liées au cadre légal, l'évaluation de l'impact sur l'espace public, la sécurité, la gestion des risques, l'accessibilité ou encore la communication de crise.

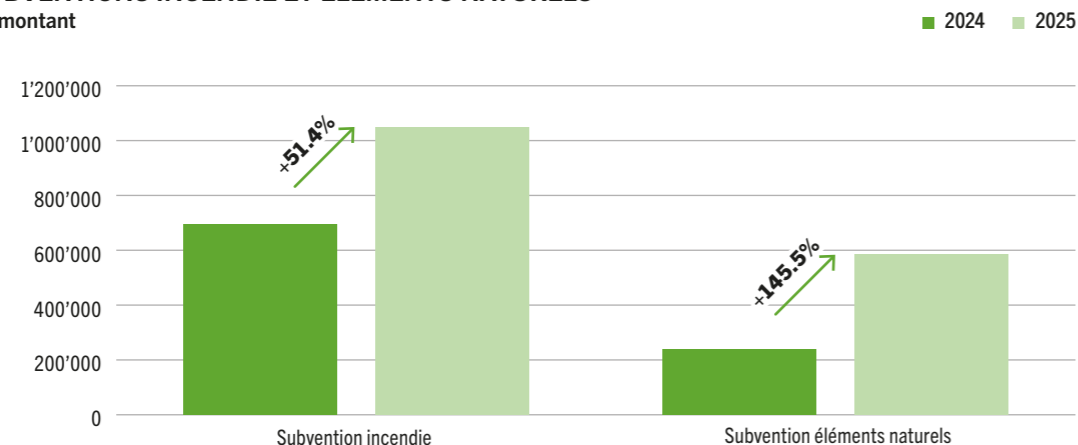
SUBVENTIONS

SUBVENTIONS VERSÉES

Les montants payés au titre de subvention contre les incendies et les éléments naturels ont fortement augmenté en 2025 passant de 931'000 francs à plus de 1'633'000, soit une croissance de plus de 75%.

SUBVENTIONS INCENDIE ET ÉLÉMENTS NATURELS

En montant



1'633'000

Ces hausses s'expliquent principalement par les 2 campagnes en cours en 2025, au profit des EMS et contre le ruissellement.

En prévention incendie, ce sont les mesures concernant la pose ou le remplacement de portes coupe-feu qui représentent la grande majorité des subventions allouées (63.3%), loin devant les installations de détection incendie et d'asservissement (11.8%) ainsi que les formations au maniement d'extincteurs (8.9%).

Les mesures en lien avec la campagne contre le ruissellement constituent près des deux tiers des 584'000 francs consacrés à la prévention contre les éléments naturels, réparties également entre les diagnostics initiaux sur site et les mesures constructives de protection des bâtiments. Les moyens de lutte contre les crues contribuent pour environ un autre quart aux sommes versées.

SUBVENTIONS PROMISES

Les demandes de subventions ont donné lieu à 866 ouvertures de dossiers en 2025, un chiffre record, constituant pour l'ECAP un montant engagé de presque 1.5 million à raison de 27% pour les mesures contre les éléments naturels et 73% contre l'incendie. En nombre de dossiers, les demandes relatives au feu ne représentent que 43% des nouveaux dossiers. Cette proportion inverse traduit le succès de la campagne « Pas dans ma maison » qui propose à un public large des mesures simples et peu onéreuses pour se prémunir des dommages dus au ruissellement.

ACTIONS SPECIALES ET ÉVÉNEMENTS

CAMPAGNE DE PRÉVENTION « PAS DANS MA MAISON »

À mi-parcours, cette campagne de prévention contre les dommages liés au ruissellement, qui se terminera le 31 décembre 2028, continue de rencontrer un beau succès. Les diagnostics initiaux, visant à établir un état des lieux et une identification sommaire des mesures pertinentes, sont fortement sollicités. En 2025, ce ne sont pas moins de 300 propriétaires qui ont bénéficié de cette prestation. Le montant des subventions accordées depuis le début de la campagne atteint 745'000 francs, correspondant à un investissement total de plus d'un million de francs en incluant la part des propriétaires neuchâtelois.

La promotion de la campagne se poursuit, tant directement auprès des nouveaux propriétaires que sur les réseaux sociaux et dans les médias. Le site www.pasdansmamaison.ch apporte régulièrement de nouvelles informations et des témoignages en lien avec des actions entreprises.

CAMPAGNE « PRÉVENTION INCENDIE EMS »

Lancée en 2017, la campagne s'est clôturée le 31 décembre 2025. L'heure est donc au bilan de cette action un peu particulière, tant en raison du cercle des bénéficiaires que du contexte politique et sanitaire. En effet, l'initiative est partie en 2016 d'un soutien demandé à l'ECAP par le service cantonal de la santé publique (SCSP) pour réaliser un état des lieux dans les EMS neuchâtelois. Au vu des besoins des différents établissements pour assurer la sécurité de leurs résidents, l'idée d'une campagne de soutien ciblée pour la réalisation de mesures de prévention s'est rapidement imposée. Le principe en a été validé par la Chambre d'assurance immobilière en novembre 2016. Au vu de la durée des processus de planification et de décision, la campagne initialement prévue jusqu'à fin 2020 a dû être prolongée jusqu'à la fin de 2025 pour lui permettre de déployer efficacement ses effets.



CAMPAGNE EMS 2017 - 2025

EMS visités: 56

EMS ayant réalisé des travaux: 33

Subventions versées: 1'426'960.-

Solde à verser en 2026: 152'851.-



PRESCRIPTIONS DE PROTECTION INCENDIE 2026

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) a la charge de la rédaction des normes de protection incendie, sur mandat de l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce (AIET). Ces normes ont force obligatoire dans toute la Suisse et sont révisées en principe tous les 10 ans. Fruit d'un long travail préparatoire, scientifique puis technique, le projet de révision a été soumis le 15 septembre 2025 à une première phase de consultation auprès de tous les milieux intéressés (experts, ingénieurs, architectes, etc...) afin de l'analyser et de soumettre des commentaires. L'ECAP, en étroite collaboration avec les autres ECA romands, a étudié ces nouvelles normes dans le détail en se penchant en particulier sur les conséquences de leur application dans le canton. Une deuxième étape de consultation est prévue en 2026 auprès des responsables politiques. Ces prescriptions vont influencer, pour la prochaine décennie, toutes les activités de construction allant de la conception à l'exploitation des bâtiments, en passant par le contrôle de leur conformité. Dans les mois à venir, leur mise en application va requérir de l'ECAP un travail intense de formation des différents acteurs, notamment communaux.

ÉCHANGE D'EXPÉRIENCE

Les 25 et 26 septembre, l'ECAP et l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) ont rassemblé près d'une centaine d'experts de 19 cantons pour deux journées d'échange d'expérience sur la prévention des dangers liés aux éléments naturels.

La première matinée a permis d'approfondir des enjeux majeurs sur la carte de l'aléa ruissellement, la protection grêle et le changement climatique avec, entre autres, la présentation « Quelles perspectives pour la prévention des événements naturels » de la Prof. Dr. Martine Rebetez (Université de Neuchâtel et Institut fédéral de recherches sur la forêt, la neige et le paysage). La seconde matinée a été dédiée à des échanges et coups de projecteur sur différents projets notamment: le répertoire Protection grêle et inondations, l'événement de Brienz GR, la crue du Seyon au Val-de-Ruz et l'exhaussement des eaux du lac de Neuchâtel.

Les deux après-midis ont été consacrés à des visites au Val-de-Travers et au Val-de-Ruz afin d'observer concrètement les différents phénomènes et certaines mesures de prévention en action. D'abord au Val-de-Travers avec les travaux réalisés pour la protection du village de Noiraigue contre les éboulements et celui de Travers contre les inondations, puis au Val-de-Ruz avec un accent mis sur les mesures envisagées pour éviter les dommages dus au ruissellement à Fontaines, en particulier.

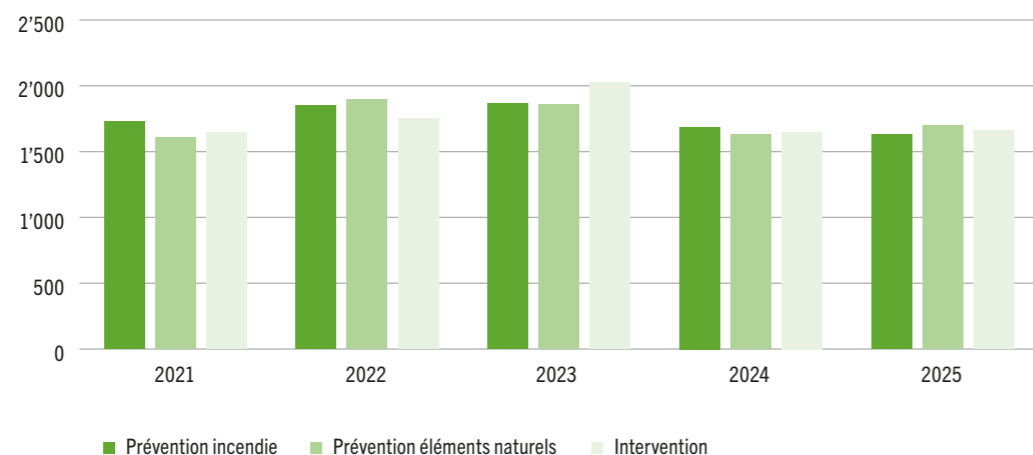
DIVERS

PERMIS DE CONSTRUIRE

Après une sensible baisse du nombre de dossiers traités en 2024, le nombre de permis de construire soumis à l'ECAP en 2025 s'est stabilisé. Ce sont au total 4'987 préavis qui ont été rendus sous l'angle de la prévention contre les incendies, les éléments naturels ainsi que de l'accessibilité aux forces d'intervention et la disponibilité en eau d'extinction.

PRÉAVIS PAR DOMAINES

En nombre de dossiers traités



RAMONEURS

Le 5 février 2025, le Conseil d'État a adopté le nouveau règlement régissant l'activité de ramonage dans le canton. Issu des discussions tripartites entre le Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), l'association neuchâteloise des maîtres ramoneurs et l'ECAP, il assouplit le principe du monopole en abolissant les conventions communales et laissant aux propriétaires le libre choix de leur ramoneur parmi les entreprises autorisées à pratiquer dans le canton.

Comme par le passé, les propriétaires sont responsables de faire contrôler et, le cas échéant, nettoyer leur installation de chauffage. Les fréquences obligatoires en fonction du combustible utilisé et de la puissance de l'installation sont imposées réglementairement.

Afin de maintenir un suivi sur la réalisation effective des passages des ramoneurs ainsi que la correction d'éventuelles non-conformités constatées par les ramoneurs, l'ECAP a mis en place un système d'enregistrement des contrôles et ramonages effectués permettant d'identifier facilement les installations n'ayant pas fait l'objet des mesures prescrites et d'en informer les communes responsables. Cet outil baptisé «POPCORN» (Plateforme OPérationnelle de COntôle du Ramonage Neuchâtelois) est basé sur le programme ECAPPrev des communes.

Afin de maximiser l'utilité du système, le service de l'énergie et de l'environnement (SENE) a été associé aux discussions afin d'intégrer au projet leur besoin en matière de vérification des vignettes attestant du contrôle de combustion des installations de chauffage. La solution proposée permettra de fluidifier la procédure actuelle et simplifier le travail du service quant au traitement des données.

Au 31 décembre 2025, les ramoneurs avaient enregistré 16'259 visites.



Au cours des dernières années, les risques se sont modifiés, les missions des sapeurs-pompiers ont changé et les techniques d'intervention ont rapidement évolué. L'ECAP, en étroite collaboration avec les régions de défense incendie, anticipe et accompagne cette mutation. Nouveau programme de formation, renouvellement du matériel et des véhicules, concepts d'intervention actualisés, les chantiers sont nombreux depuis quelques années. En mai 2025, l'ECAP a présenté à la commission stratégique de la défense incendie et des secours (Costradis) une planification quinquennale qui constitue le fil rouge des activités du secteur.



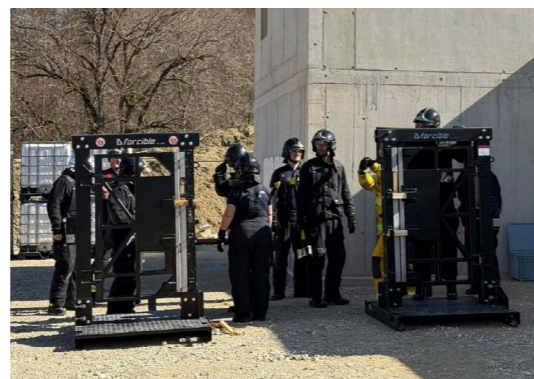
FORMATION

Conformément à la stratégie définie par le Chambre d'assurance immobilière qui fixe les dangers naturels comme axe prioritaire du développement des activités de l'établissement pour les années à venir, le centre de formation de Couvet adapte son offre. L'objectif est de disposer des moyens d'intervention de premier niveau dans le canton et de pouvoir monter en puissance grâce à des collaboration élargies.

Contrairement à la lutte contre les incendies qui requiert des moyens techniques de plus en plus complexes, mais relativement peu de main d'œuvre, la défense contre les phénomènes naturels, outre un matériel adapté, demande un personnel nombreux capable d'intervenir sur des zones étendues. Afin d'apporter une réponse à cette problématique, un cours spécifique sera proposé dès 2026, sous la forme d'une formation «allégée» pour des sections

d'appui mobilisables en cas d'événement naturel majeur.

Avec un cursus moins contraignant, sans formation au port d'appareils respiratoires, cette nouvelle filière est aussi envisagée comme un moyen d'intégrer dans les régions des citoyens, souhaitant s'engager activement dans les sapeurs-pompiers, de manière un peu différente.



COURS

En raison notamment de la phase finale des travaux de construction et de l'aménagement des locaux de Presta, le volume des cours dispensés en 2025 a connu un léger tassement retrouvant son niveau de 2022 et 2023, après une année record en 2024.

58 cours cantonaux ont été organisés, de la formation de base aux cours destinés aux officiers en passant par une large palette de cours techniques. Ces cours ont totalisé 98 journées de formation pour 724 participants, très majoritairement des sapeurs-pompiers neuchâtelois. Sept journées de formation ont été spécifiquement destinées aux membres des groupes d'intervention en entreprise (GIE et GIES).

Mis sur pied par le centre de formation de Couvet sur mandats d'entités fédérales ou intercantionales, les cours fédéraux d'instructeurs et la formation des sapeurs-pompiers professionnels (Académie Latine, SIS Genève) dépendent des candidats inscrits par les diverses instances cantonales. En 2025, l'absence de candidats au cursus de sapeur-pompier professionnel a contribué à réduire l'activité du centre dans ce domaine.

**CES COURS ONT
TOTALISÉ 98
JOURNÉES DE
FORMATION POUR
724 ÉLÈVES.**

Les différents niveaux de la filière de cours pour instructeur ont donné lieu à 8 cours, soit 26 journées pour 144 participants, mobilisant 39 formateurs.

En plus de ces deux catégories de formations, la piste accueille également des cours organisés et dispensés par des tiers, soit des régions de défense incendie et de secours (RDIS) du canton, dans le cadre de leur propre programme d'instruction, soit des entités extérieures. Dans ce cadre l'ECAP fournit, selon la demande des organisateurs, des prestations de sécurité, de logistique, voire d'instruction. En 2025, les installations ont été louées durant plus de 100 journées impliquant 2'162 participants. Au mois de mai notamment, 80 sapeurs-pompiers valaisans sont venus se former durant 2 jours à la Presta.



CENTRE DE FORMATION PRESTA

Après plusieurs années de travaux, conduits tout en garantissant la continuité en tout temps des formations sur le site, l'ECAP a inauguré son plateau technique PRESTA 2, les vendredi 12 et samedi 13 septembre 2025. L'événement a tenu toutes ses promesses en rassemblant avec succès officiels, professionnels et grand public autour d'ateliers immersifs et d'échanges enrichissants.

Le vendredi, la cérémonie officielle marquant l'ouverture du site a réuni 120 invités, pompiers, politiques et partenaires du domaine de la sécurité, sous l'égide de la présidente de l'ECAP, Madame la conseillère d'État Céline Vara. L'inauguration s'est terminée par la traditionnelle coupure du ruban, symbole du travail accompli et de l'entrée de l'ECAP dans une nouvelle dimension de la formation.



Le samedi, journée portes ouvertes, ce sont près de 1'300 visiteurs qui ont afflué pour découvrir les coulisses de ce plateau technique unique. Loin d'être une simple visite guidée, l'expérience s'est voulue résolument interactive. C'est ainsi qu'un public de tous âges a pu :

- Expérimenter l'extinction d'un départ de feu avec un extincteur
- S'engager dans un parcours immersif au sein de la « maison du feu » sur quatre étages
- Observer des démonstrations de phénomènes thermiques et de ruissellement
- Se confronter à une mise en situation dans le bâtiment dédié aux événements naturels

Chaque démonstration a été l'occasion d'échanges riches avec les formateurs, permettant de comprendre les enjeux de la prévention et les stratégies d'intervention.

Quelques mois avant l'inauguration officielle, les nouvelles infrastructures étaient déjà partiellement ouvertes aux formations organisées par l'ECAP ainsi qu'à la location à des sapeurs-pompiers du canton et de toute la Suisse. Les premiers retours confirment la réussite du projet: un plateau technique attractif permettant des scénarios ultraréalistes, une innovation pédagogique portée par les formateurs de l'ECAP et une attractivité telle que des réservations sont d'ores et déjà enregistrées jusqu'en 2029.



>94.4%

INSPECTORAT

SUPPORT AUX INTERVENTIONS ET SUIVI

En 2025, le service de piquet de l'inspectorat a été appelé à se déplacer 69 fois sur site à la demande des chefs d'intervention et officiers de direction, au travers de la CNU (Centrale neuchâteloise d'urgence).

Le contrôle par l'inspectorat porte également sur le respect des standards de sécurité cantonaux qui définissent le temps que doivent mettre les forces d'intervention pour arriver sur le site d'un sinistre avec les moyens requis. Les recommandations de la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP), reprises par un arrêté cantonal, stipulent que, « pendant une année civile, tous les objectifs de protection fixés doivent être atteints lors de 80% des interventions au minimum ». En 2025, les 4 régions du canton ont répondu aux exigences du standard de sécurité.

Région	Taux de respect pour les missions feu / éléments naturels	Taux de respect pour les missions de secours
Littoral	99.0%	94.7%
Montagnes	96.5%	97.1%
Val-de-Ruz	98.0%	94.4%
Val-de-Travers	97.8%	100%

COSTRADIS

Le principal dossier traité par la Commission stratégique de la défense incendie et des secours (Costradis) a concerné la planification des investissements pour la période 2025-2030. Sur la base d'un rapport élaboré par les 4 commandants de région et l'ECAP, les membres de la commission ont validé les grands principes en lien avec l'acquisition de moyens (véhicules et engins spécifiques) pour les sapeurs-pompiers. Cette planification intègre, notamment, l'augmentation des dangers liés aux éléments naturels et au stockage d'énergie. Elle donne une vision des véhicules à renouveler dans le cadre des missions de secours et de celles liées au feu et aux éléments naturels.

La commission a mis l'accent sur la nécessité d'exploiter un maximum de synergies possibles, dont:

- L'interopérabilité d'un équipement entre différents domaines
- La complémentarité des équipements entre les DPS
- Les collaborations intercantionales

Le budget 2026 des missions de secours, approuvé par la commission au mois de septembre met un accent particulier sur la formation continue avec deux axes principaux, d'une part, les feux de forêts et de végétation et, d'autre part, les interventions dans les tunnels, pour lesquels les sapeurs-pompiers volontaires seront plus sollicités. Avec des charges de 3.83 millions de francs, il prévoit une baisse du coût par habitant de 5.06% par rapport au budget 2025.

CENTRALE NEUCHÂTELOISE D'URGENCE (CNU)

La norme européenne EN 50518 exige une redondance maximale pour garantir la continuité des opérations des centrales d'alarme, tant au niveau des infrastructures physiques que des systèmes informatiques et des processus opérationnels. Les dispositions légales confient à l'ECAP la responsabilité



Cheminées

de l'inspection de la centrale d'alarme des sapeurs-pompiers et du contrôle de son efficacité. Ainsi, pour répondre à ces exigences et assurer une disponibilité en toute circonstance, la Chambre d'assurance immobilière a accepté une participation de l'ECAP au financement de la mise en place d'une infrastructure de redondance. L'horizon de mise en exploitation est fixé au début de 2026 sur le site de SISPOL à La Chaux-de-Fonds.

Toujours très sollicités, les opérateurs de la CNU ont répondu en 2025 à 4412 appels d'urgence (2024: 4380). Ils ont également été sollicités à 4'085 reprises supplémentaires pour des communications opérationnelles, hors alarme, avec les sapeurs-pompiers.

Le temps moyen de réponse aux appels urgents a été de 6.4 secondes.

CONVENTION INTERDISCIPLINAIRE

À l'instigation du Centre suisse d'électronique et de microtechnique (CSEM), une convention réunit dorénavant plusieurs institutions suisses dans le but de mieux comprendre et maîtriser les risques liés aux batteries Lithium-ion. Outre le CSEM et l'ECAP, l'accord inclut également l'École des sciences criminelles de l'Université de Lausanne (UNIL) et le Commissariat forensique de la Police neuchâteloise.

Cette convention renforce la mission de l'ECAP grâce à l'intégration de technologies avancées améliorant l'efficacité opérationnelle des sapeurs-pompiers. Elle permet d'adapter les formations aux risques émergents des batteries Lithium-ion, tout en optimisant les protocoles d'intervention. Les enseignements tirés des tests expérimentaux garantissent des interventions plus rapides et plus sûres, tout en anticipant les besoins futurs en équipements spécialisés.

L'accès au plateau technique de la Presta permet des tests grandeur nature et offrira à tous les partenaires une opportunité unique de partage de connaissances.

NOMINATIONS ET REMERCIEMENTS

La soirée de nomination et de remerciement des partenaires de la défense incendie et du centre de formation de Couvet a eu lieu le 27 novembre en présence de plus de 80 invités, sapeurs-pompiers et représentants des autorités.

À cette occasion, une nouvelle instructrice fédérale a reçu son diplôme ainsi que les insignes de sa fonction. Ont également été nommés deux monitrices et un moniteur pour les jeunes sapeurs-pompiers, témoignant du succès et du dynamisme de cette filière essentielle au renouvellement des effectifs.



Cheminées



Le Creux-du-Van

DÉFENSE INCENDIE

RÈGLEMENT DE SUBVENTIONS

Le règlement relatif aux subventions versées pour l'Intervention en vigueur en 2025 date de 2023. Les ajustements apportés à l'époque avaient principalement pour objectif de soutenir indirectement la campagne de valorisation des sapeurs-pompiers en augmentant l'attractivité du volontariat. Depuis lors, les analyses approfondies sur les moyens et doctrines d'intervention ont abouti à l'élaboration d'un concept stratégique. Au-delà du remplacement et de l'évolution des moyens d'intervention, cette étape importante doit être l'occasion, pour l'ECAP et les collectivités, de concrétiser la volonté de mettre l'accent sur la lutte contre les dommages dus aux éléments naturels et de renforcer les collaborations et le financement interrégional des sapeurs-pompiers. Pour les collectivités, la modification du mode de financement proposé vise à mutualiser la charge des investissements entre l'ensemble des bénéficiaires de la prestation, plutôt que de la laisser reposer sur la seule région qui en détient le moyen. Afin de rationaliser le nombre d'engins plutôt que de les multiplier, un financement élargi par le fonds des missions de secours a été retenu, dont le principe suprarégional permet de répartir les coûts selon le nombre d'habitants.

Le nouveau règlement, dont les principes ont été validés par la Costradis et le contenu formellement adopté par la Chambre d'assurance immobilière au mois d'août, n'aura pas d'impact financier pour l'ECAP. Il entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2026.

ADDUCTIONS D'EAU

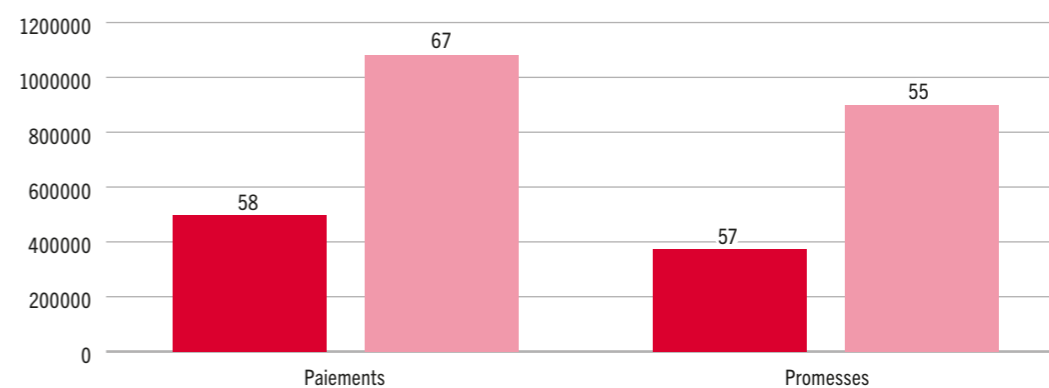
Les adductions d'eau ont à nouveau donné lieu à une activité intense de l'ECAP en 2025. Si le nombre de dossiers traités n'a augmenté que de 15% par rapport à 2024, les montants versés ont, eux, plus que doublé. À l'origine de cette augmentation, on trouve principalement la subvention de 657'000 francs octroyée au Syndicat intercommunal de la communauté des eaux neuchâteloises (CEN) pour la construction d'un réservoir et diverses conduites d'alimentation et d'interconnexion. Le nouveau réservoir de l'Essert, situé sur les hauts de Cressier, alimente les localités d'Hauterive, de Saint-Blaise, de Cornaux, de Cressier et du Landeron. Si besoin, les communes d'Enges et de Lignièrès, mais aussi celles du Plateau de Diesse, pourraient se relier à ce réseau essentiel à l'alimentation en eau de secours et de défense incendie.

En 2025, 55 nouvelles demandes sont parvenues à l'ECAP qui ont donné lieu à 901'000 francs de promesses. Les deux principaux dossiers concernent la construction du nouveau réservoir de Valangin, mesure essentielle à la protection incendie du vieux bourg, et l'interconnexion des réseaux entre Fleurier et Buttes.

SUBVENTIONS

En montant et nombre

■ 2024 ■ 2025



CONVENTION INTERNATIONALE

Le 15 mai 2025 a eu lieu la signature d'une convention entre l'École nationale supérieure des officiers sapeurs-pompiers (ENSOSP) d'Aix-en-Provence et trois partenaires suisses,

- L'Établissement Cantonal d'Assurance (ECA) du canton de Vaud,
- L'Établissement Cantonal d'Assurance et de Prévention (ECAP) du canton de Neuchâtel,
- Le Groupement SIS de Genève.

Cet accord, officialisé à la Résidence de France à Berne, marque le début d'une nouvelle coopération dans le domaine de la sécurité civile entre la France et la Suisse. Il vise à renforcer la formation des officiers sapeurs-pompiers à travers une convention pluriannuelle.

Les premières sessions de formation ont débuté le 19 mai 2025, avec une première phase en Suisse, suivie de plusieurs modules en France. Deux cadres neuchâtelois en ont déjà profité. L'objectif est qu'ils puissent faire bénéficier les sapeurs-pompiers neuchâtelois des compétences acquises et améliorer la préparation à la maîtrise d'événements de grande ampleur, comme le canton en a

connu ces dernières années, au Val-de-Ruz, à Cressier ou à La Chaux-de-Fonds.

FEUX DE FORÊT ET DE VÉGÉTATIONS

L'ECAP continue de jouer son rôle de promoteur et de coordinateur dans la mise en place d'une défense efficace contre les feux de forêt et de végétation. En collaboration étroite avec les cantons de Vaud et Genève, une stratégie d'intervention commune a été développée et s'est concrétisée en 2025 par la décision d'acquisition, dans le cadre des missions de secours, d'un camion-citerne pour les feux de forêts (CCF). Doté de buses sur les côtés et de lances frontales télécommandées, il est capable de transporter 3'500 litres d'eau et peut atteindre des secteurs difficiles d'accès, le rendant aussi apte à intervenir pour défendre des bâtiments isolés en zones rurales.

La formation s'adapte également à cette problématique en offrant dorénavant toute une filière spécifique. En 2025, pour la première fois, le centre de formation a organisé un deuxième niveau de cours sur la base de la doctrine développée au niveau romand, son organisation a été rendue possible grâce à une étroite collaboration avec l'ECA du canton de Vaud et l'entreprise CIMO à Monthey.



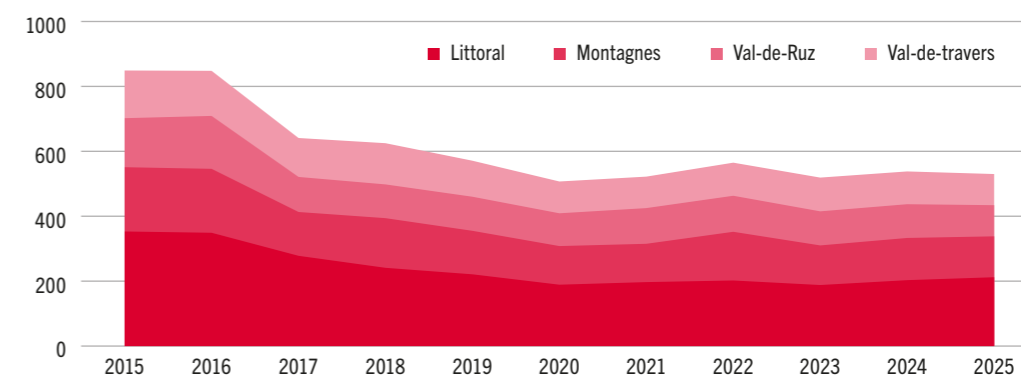
RÉGIONS - Évolution du nombre de sapeurs-pompiers

Les diverses actions entreprises depuis plusieurs années, dont le lancement d'une vaste campagne intercantonale de promotion de l'engagement sapeur-pompier et de sa valorisation auprès des collectivités et des employeurs ont permis de maintenir les effectifs des volontaires durant les 5 dernières années. Si une légère baisse a été enregistrée en 2025 (-1.5%), les efforts menés conjointement par l'ECAP et les régions ont été couronnés de succès lors du recrutement du mois de septembre. Ce ne seront pas moins d'une soixantaine de nouvelles recrues qui seront intégrées dans les différents détachements de premiers secours du canton au début de 2026.

Le nombre de sapeurs-pompiers professionnels, reste, quant à lui très stable, passant de 89 à 88 également répartis entre les deux postes permanents de Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds.

ÉVOLUTION DE L'EFFECTIF DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

En nombre



Afin d'avoir une image complète des effectifs affectés à la défense incendie dans le canton, il convient de prendre en compte les 203 sapeurs-pompiers d'entreprise dépendant de 5 sociétés et les membres des 28 groupes d'intervention en entreprise (GIE). Ceux-ci, sans être équipés comme des sapeurs-pompiers, peuvent jouer un rôle essentiel dans les premières minutes d'un sinistre et en appui des forces d'intervention grâce à leurs connaissances des sites et de leurs spécificités.

En 2025, le commandement des régions a été assumé comme suit:

Région Littoral

Commandant de région	lt-col. Stéphane Cosandier
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	cap. Patrick Vuilleumier

Région Val-de-Travers

Commandant de région	maj. Patrick Piaget
----------------------	---------------------

Région Val-de-Ruz

Commandant de région	maj. David Balmer
----------------------	-------------------

Région des Montagnes

Commandant de région	lt-col. Grégory Duc
Chef des sapeurs-pompiers volontaires	cap. Hervé Lara

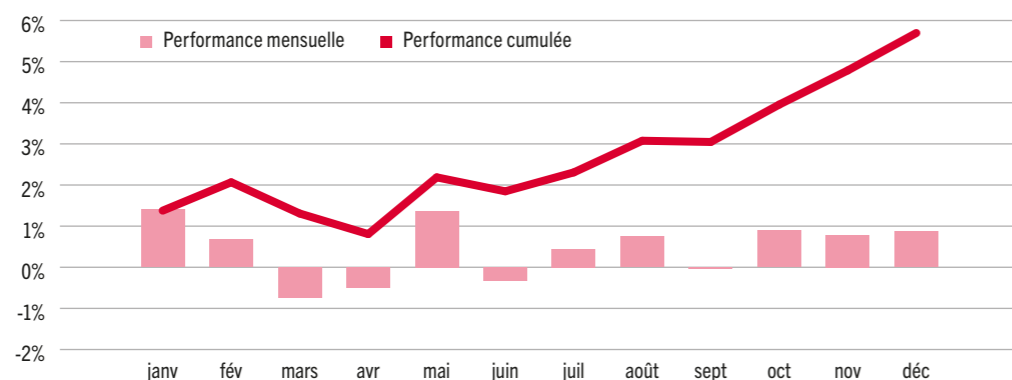
PLACEMENTS

Pour la troisième année consécutive, les placements de l'ECAP ont réalisé une bonne performance en 2025. Ils ont profité d'un bilan très positif des actions notamment suisses, grâce à une résilience notable face aux incertitudes géopolitiques et à la volatilité mondiale, ainsi que de l'immobilier.

Même s'il se confirme que la stratégie de l'ECAP est plus prudente que celle d'autres établissements cantonaux d'assurance ou de caisses de pension, le rendement annuel des placements, y compris les investissements en immobilier direct, a atteint 5.72%.

PERFORMANCE 2025 DU PORTEFEUILLE

Nette de frais



Le résultat du mois de décembre inclut la réévaluation du parc immobilier.



Cheminées

IMMOBILIER DIRECT

La stratégie de revalorisation et d'assainissement du parc immobilier de l'ECAP s'est poursuivie en 2025 avec le lancement de nouveaux projets.



- Suite au départ des services de l'État qui l'occupait, le bâtiment de la rue des Beaux-Arts 13 a été entièrement rénové pour permettre l'accueil d'une école privée qui s'y est installée depuis la rentrée d'août.
- L'immeuble de la rue du Rafour à Saint-Aubin a fait l'objet d'un appel à propositions auprès de 4 architectes afin d'en améliorer la performance énergétique et le confort de ses locataires. Le projet retenu prévoit l'assainissement de l'enveloppe, combiné avec diverses améliorations visant à réhabiliter la valeur architecturale de cet immeuble des années 1960.
- Dans une démarche similaire, mais en y ajoutant la complexité d'un bâtiment classé dans le périmètre UNESCO, l'immeuble de la rue du Parc 9bis et ter fait également l'objet d'un projet d'assainissement.
- Les travaux de réhabilitation de la Maison Rousseau à Môtiers ont commencé. La première phase de déconstruction s'est achevée mettant en place les bases pour la création d'une nouvelle offre d'hébergement au Val-de-Travers en 2027.

Dans un souci de durabilité à plusieurs niveaux, les réhabilitations entreprises visent à diminuer l'empreinte carbone des bâtiments, améliorer le confort des occupants, maintenir des niveaux de loyer accessibles et assurer la pérennité du bâti à long terme, tout en garantissant une rentabilité de l'investissement.

COMITÉ DE PLACEMENT

Dans un contexte boursier plein d'incertitudes, mais finalement relativement calme, le comité de placement de l'ECAP s'est réuni à quatre reprises en 2025. Outre le suivi de la performance des placements des différents gérants, il s'est concentré sur l'amélioration des instruments de suivi mensuel des mandats. Ces travaux se sont concrétisés par l'élaboration d'un rapport de contrôle du respect des allocations définies au niveau global et par mandat. Il met également mieux en évidence d'éventuelles déviations par rapport aux exigences fixées.

Le comité s'est également penché sur plusieurs projets immobiliers qu'il a préavisés à l'intention de la Chambre.

Durant sa séance du mois de novembre, la Chambre a désigné les membres du comité pour la nouvelle période législative. Il sera composé de deux membres externes Mmes N. Laville et C. Salva, deux représentants de la Chambre, Mme K. Guillod et M. Y. Callandret ainsi que du directeur et du responsable des services centraux de l'ECAP.

INFORMATIQUE

Mis en service en 2023, le nouveau système informatique de gestion de l'assurance, de la prévention et, pour une partie, de l'intervention donne entière satisfaction. Les temps de traitement, en particulier pour la facturation annuelle ont été drastiquement réduits. En fonction des besoins des utilisateurs et des clients, la plateforme continue de s'adapter. En 2025, une nouvelle fonctionnalité a permis à un échantillon d'assurés de recevoir leur facture annuelle de primes et d'abonnement à une installation de détection automatique par courriel. Des évolutions sont également intervenues en vue d'une gestion plus efficace des événements de grande ampleur. À cet égard, les expériences accumulées depuis 2019 ont constitué une base de connaissance précieuse pour saisir l'afflux des déclarations de

sinistres, leur attribution à un expert et le suivi des dossiers. L'action menée pour les sinistres de 2023 arrivant au terme du délai légal de réparation a montré tous les bénéfices d'un traitement en masse des dossiers en évitant les saisies manuelles des gestionnaires de dossiers et des assurés.

Diverses réflexions ont également été menées quant au potentiel d'utilisation de l'intelligence artificielle, en particulier en lien avec les contraintes de protection des données. Dans le cadre de la formation des sapeurs-pompiers, une première application pratique a été réalisée avec succès pour l'amélioration de la rédaction des rapports d'évaluation des élèves. D'autres usages seront évalués progressivement dans l'optique de simplifier les activités des collaborateurs et améliorer les prestations destinées aux assurés.

LOGICIEL SAPEURS-POMPIERS

Depuis 2013, l'ECAP met à disposition des régions de défense incendie et de secours la plateforme Eagle regroupant de nombreuses fonctionnalités indispensables à la gestion des corps de sapeurs-pompiers et du centre de formation de Couvet. Au vu de l'obsolescence technologique de la solution, un processus a été mené avec des représentants de chaque région pour définir les contours du successeur d'Eagle. Après l'élaboration d'un cahier des charges détaillé et une évaluation du coût de développement d'une nouvelle solution, il a été décidé de prolonger la vie de cette plateforme, en actualisant ses bases et son architecture tout en améliorant son ergonomie. De nouvelles fonctionnalités de planification seront également intégrées, l'exploitation d'Eagle pourra être prolongée de plusieurs années, évitant ainsi des investissements importants et minimisant les risques liés à un nouveau développement.

DURABILITÉ

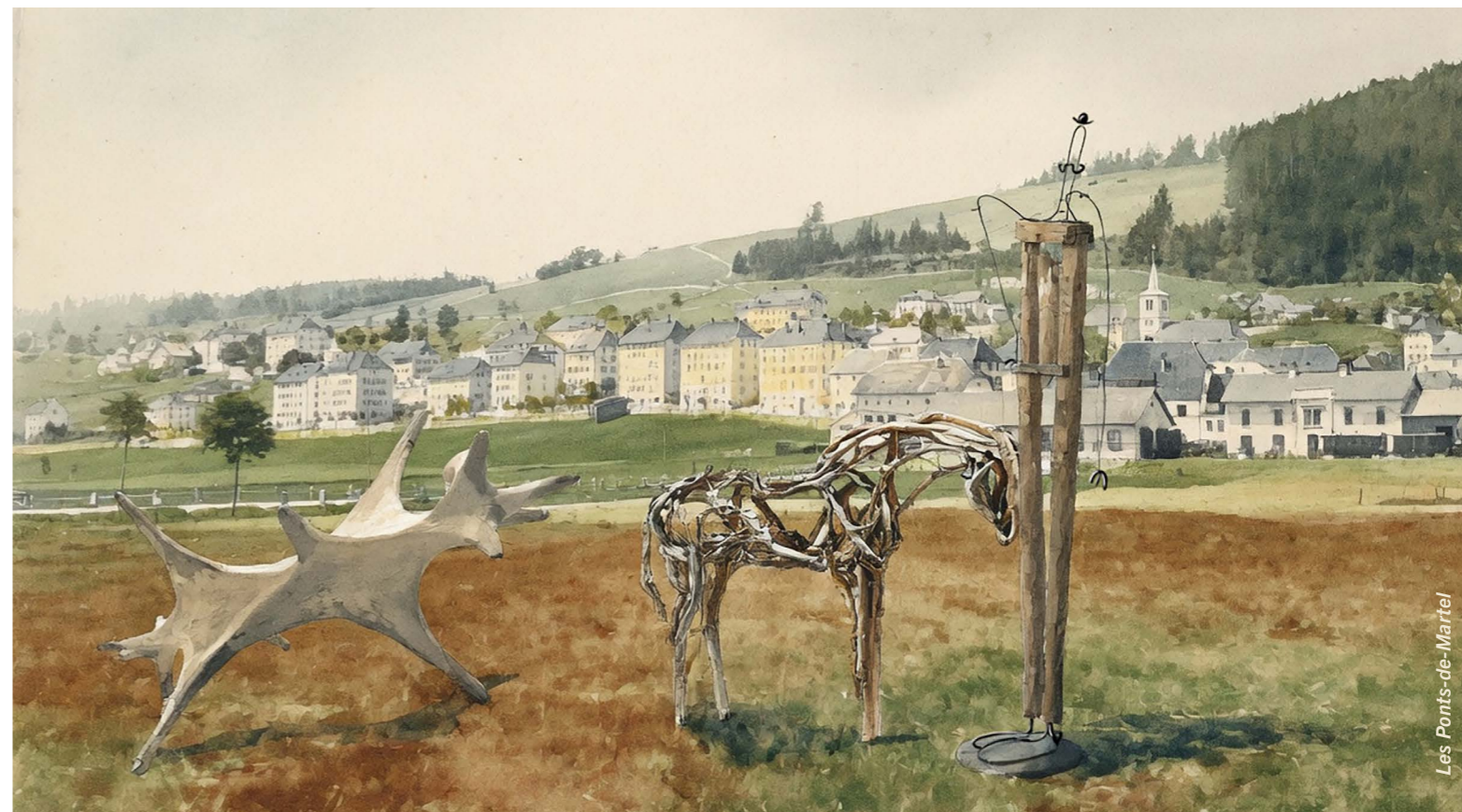
La durabilité est solidement ancrée dans le modèle économique des établissements cantonaux d'assurance (ECA). Cette réalité se manifeste en particulier dans les domaines de la prévention et de l'intervention. En effet, tout dommage évité ou atténué se traduit par des ressources épargnées, qui ne devront pas être mobilisées pour la remise en état de bâtiments endommagés. Ce système contribue de ce fait à réduire l'empreinte écologique liée notamment à la reconstruction.

En 2025, l'ECAP a inauguré son nouveau plateau technique « Presta ». Il s'impose comme un outil de référence pour la formation des sapeurs-pompiers et de nombreux partenaires institutionnels. Ses infrastructures innovantes et modulables répondent aux besoins actuels des métiers de l'urgence et de la sécurité, tout en anticipant les défis de demain. Un accent particulier a été mis sur l'environnement avec notamment la récupération d'eau et la gestion écologique des fumées. De plus, une « maison éléments naturels » a été créée permettant de simuler divers événements liés à l'eau. Enfin, une installation 378 panneaux photovoltaïques représentant une surface de 755 m² et une puissance de 182 kWc a été installée fin 2025.

PLACEMENTS IMMOBILIERS

Durant l'année écoulée, l'ECAP a poursuivi ses efforts en matière de durabilité de son parc immobilier. Ainsi, il a initié des projets de rénovation des immeubles sis rue du Rafour 5 à Saint-Aubin et rue du Parc 9bis et ter à La Chaux-de-Fonds afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique de ces bâtiments. La réhabilitation, en cours, de la Maison Rousseau à Môtiers permettra également de réduire la consommation et la dépendance aux énergies fossiles.

Afin de mieux mesurer la consommation et les émissions de son patrimoine immobilier et leur évolution, l'ECAP, en collaboration avec sa gérance immobilière, a démarré en 2025 un projet de suivi systématique de chacun de ses bâtiments. Les premiers résultats seront disponibles en 2026.



PLACEMENTS MOBILIERS

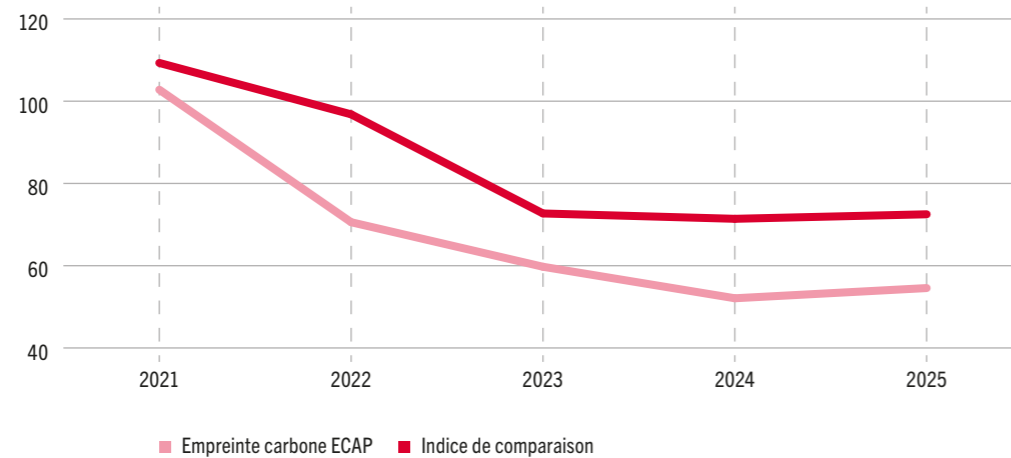
Sans fixer d'objectifs contraignants à ses mandataires, l'ECAP les encourage à porter une attention particulière à la durabilité dans la gestion des portefeuilles. Une évaluation annuelle de différents indicateurs ESG est réalisée afin de suivre l'évolution du rating ESG, de la présence d'activités controversées et de l'empreinte carbone.

Les résultats 2025 montrent à nouveau une amélioration du rating ESG global des placements mobiliers dont la note passe de 7.58 à 7.70 sur un maximum de 10. La part des titres classés dans les deux meilleures catégories soit AAA et AA dépasse pour la première fois les 40%, passant de 37.7% en 2024 à 42% en 2025.

L'empreinte carbone représente la moyenne des émissions, calculée en tonnes de CO2 par million de chiffre d'affaires, des sociétés détenues en portefeuille. Elle couvre le scope 1 (émissions directes, issues de combustibles fossiles ou de processus industriels) et le scope 2 (émissions indirectes associées à la production d'énergie importée pour les activités de l'organisation). En 2025, après 3 ans de baisse et à l'instar de notre indice de comparaison (moyenne des fonds bilanciés), cet indicateur a progressé pour s'établir à 54.6 contre 52.1 en 2024. L'empreinte carbone du portefeuille reste toutefois encore nettement inférieure à l'indice de comparaison (72.5 en 2025).

ÉVOLUTION DE L'EMPREINTE CARBONE

En tonnes de CO2 par million de chiffre d'affaires (scope 1 & 2)



L'ECAP est également membre de la fondation Ethos aux côtés de plus de 250 investisseurs institutionnels. Il exerce, au travers d'Ethos, les droits de vote inhérents aux actions suisses détenues en portefeuille. L'Établissement est en outre membre de l'Ethos Engagement Pool Suisse et International. Ces programmes permettent d'entretenir un dialogue avec de nombreuses sociétés en vue de les inciter à améliorer leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance.



CHAMBRE D'ASSURANCE IMMOBILIÈRE

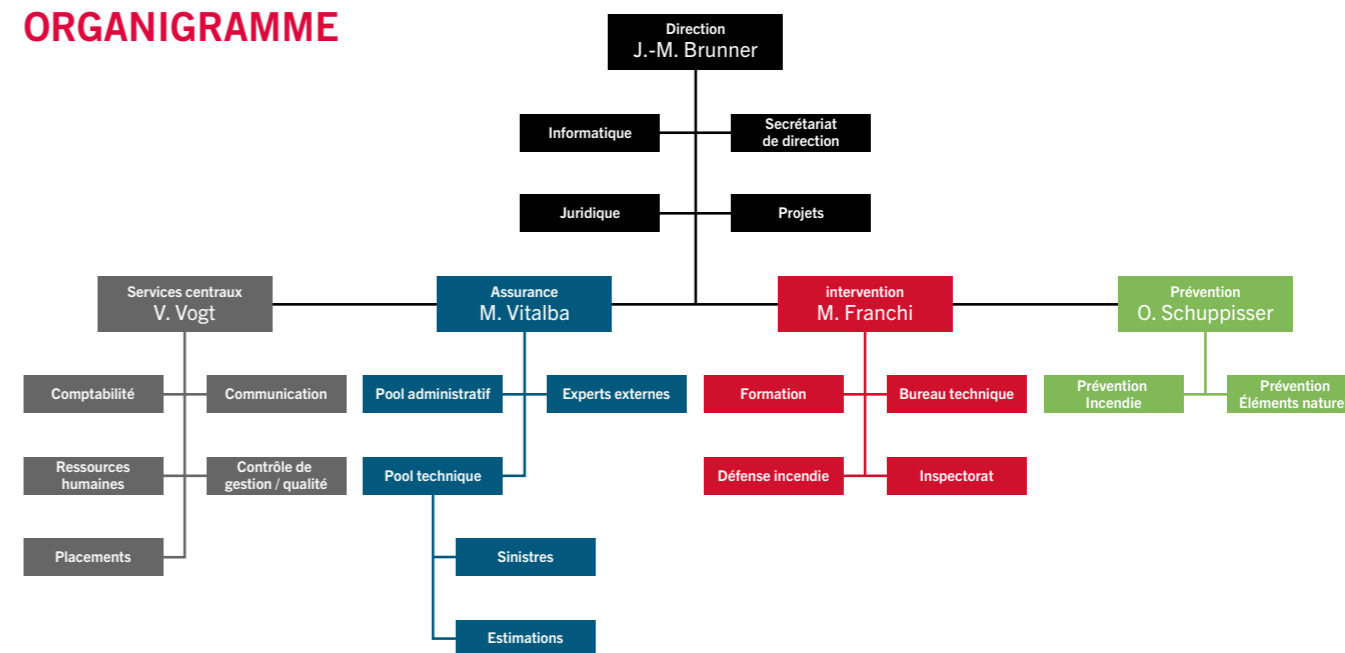
À la suite du renouvellement des autorités cantonales, la présidence de la Chambre d'assurance immobilière (conseil d'administration de l'ECAP) a été reprise le 27 mai 2025 par Mme Céline Vara, nouvelle conseillère d'État en charge du Département de la Sécurité, de la Digitalisation et de la Culture. Elle remplace M. Alain Ribaux qui a présidé la Chambre pendant 12 ans.

Au 31 décembre 2025, la composition de la Chambre d'assurance immobilière est la suivante:

Présidente	Mme la conseillère d'État, Céline Vara , Neuchâtel
Vice-présidente	Mme Manuela Surdez , La Chaux-de-Fonds
Membres	Mme Katia Guillod , Fontaines Mme Valérie Patthey , Môtiers M. Yanis Callandret , Neuchâtel M. Denis Clerc , La Chaux-de-Fonds M. Thierry Grosjean , Auvonnier

La fin de la législature marque également l'échéance, à la fin de l'année, des mandats des administrateurs de l'ECAP. Trois d'entre eux n'ont pas sollicité le renouvellement de leur mandat. Ainsi, Mme M. Surdez, MM. D. Clerc et T. Grosjean seront remplacés dès le 1^{er} janvier 2026 par respectivement Mme F. Queloz et M. P. Langel de La Chaux de-Fonds et M. A. Ribaux, de Neuchâtel qui a accepté de continuer à mettre son expérience au service de l'ECAP.

ORGANIGRAMME



En 2025, deux changements sont intervenus dans le comité de direction de l'ECAP. Au 1^{er} février, M. Massimo Vitalba a repris la responsabilité du secteur Assurance, suite au départ à la retraite de M. Pascal Eschmann et au mois d'août, M. Victor Vogt a débuté son activité comme responsable des services centraux, dans une fonction qui cumule, notamment, les finances, les ressources humaines et la communication.

EXPERTS EXTERNES

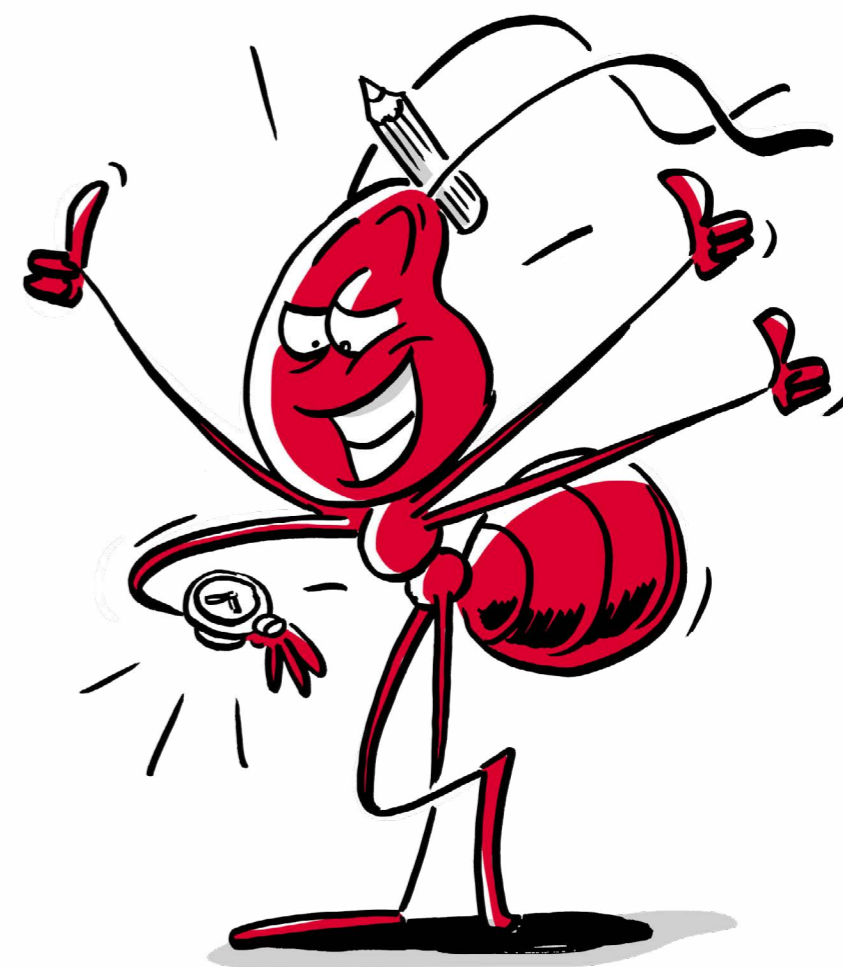
Yves Affolter	Neuchâtel
Cédric Aklin	Bevaix
Marion Beuchat	Cressier
Paolo Cattoni	Saint-Blaise
Géraldine Chapatte	Les Bois
Denis Cherbuin	Môtiers
Karin Davies	La Chaux-de-Fonds
Silvia de Oliveira	Fleurier
Fabienne Denoréaz Paul	Neuchâtel
Michael Desales	Neuchâtel
Sophie Erard	Le Landeron
André Escobar	Neuchâtel
Christophe Farine	Valangin
Olivier Favre *	Fleurier
Sabine Girardin	La Chaux-de-Fonds
Catherine Grandjean	Hauterive
Florence Hippenmeyer	Chaumont
Mark Hübscher	Neuchâtel
Frédy Jacot *	Chézard-St-Martin
Benjamin Jaggi *	Saint-Blaise
Florian Kocher	Neuchâtel
Olivier Kohli	Le Pâquier
Aurélie Mahy	Corcelles
Vincenzo Mortilla	Cornaux
Martin Mouzo	Cormondèche
Chantal Préat Allanfranchini	Neuchâtel
Mélanie Rodriguez	Cernier
Cindy Ruesch	Saint-Aubin-Sauges

*En formation

ORGANE DE RÉVISION

Expertis Fiduciaire SA

Cernier

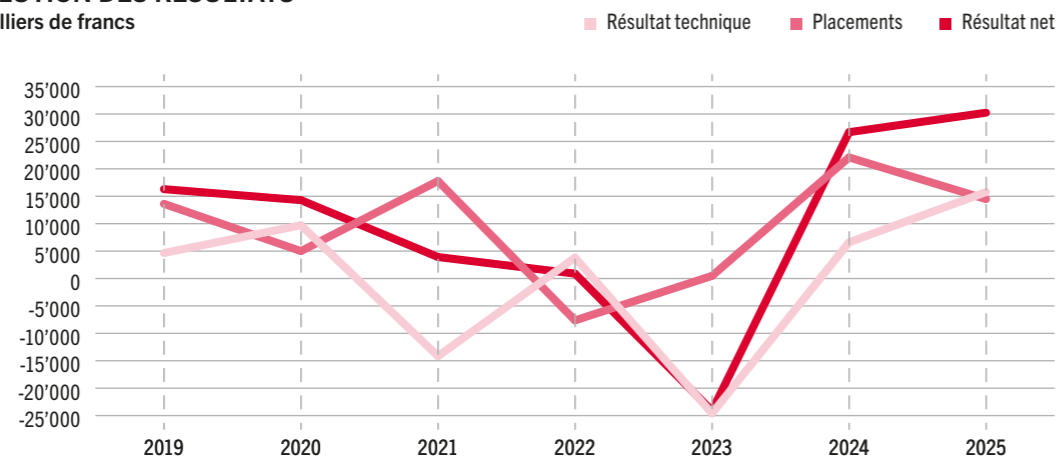


RÉSULTATS GÉNÉRAUX

Pour la deuxième année consécutive, une faible sinistralité et un rendement favorable des placements concourent à un bon résultat de l'ECAP. Après la perte historique de 2023, l'Établissement peut ainsi reconstituer son capital et adapter ses réserves à la hausse de la valeur du patrimoine bâti cantonal. L'anticipation de ce résultat a également incité la Chambre d'assurance immobilière à accorder un rabais sur les primes 2026, restituant ainsi plus de 2.5 millions de francs aux propriétaires neuchâtelois. Le résultat net de l'exercice se monte ainsi à 28.03 millions de francs.

ÉVOLUTION DES RÉSULTATS

En milliers de francs



ASSURANCE

En l'absence d'indexation au 1er janvier 2025, la progression des primes de + 1.17% reflète l'évolution de la valeur du capital assuré en fonction des nouvelles constructions et transformations, des démolitions et du solde net des réévaluations périodiques.

Les primes nettes de réassurance baissent de 5.63 millions à 4.74 millions de francs grâce à une participation aux excédents octroyée par notre faïtière de réassurance en raison du bas niveau de sinistres enregistré en Suisse en 2024.

La charge nette des sinistres influe fortement sur le résultat au travers de la révision, à la baisse, de la provision relative aux sinistres de 2023 dans les Montagnes.

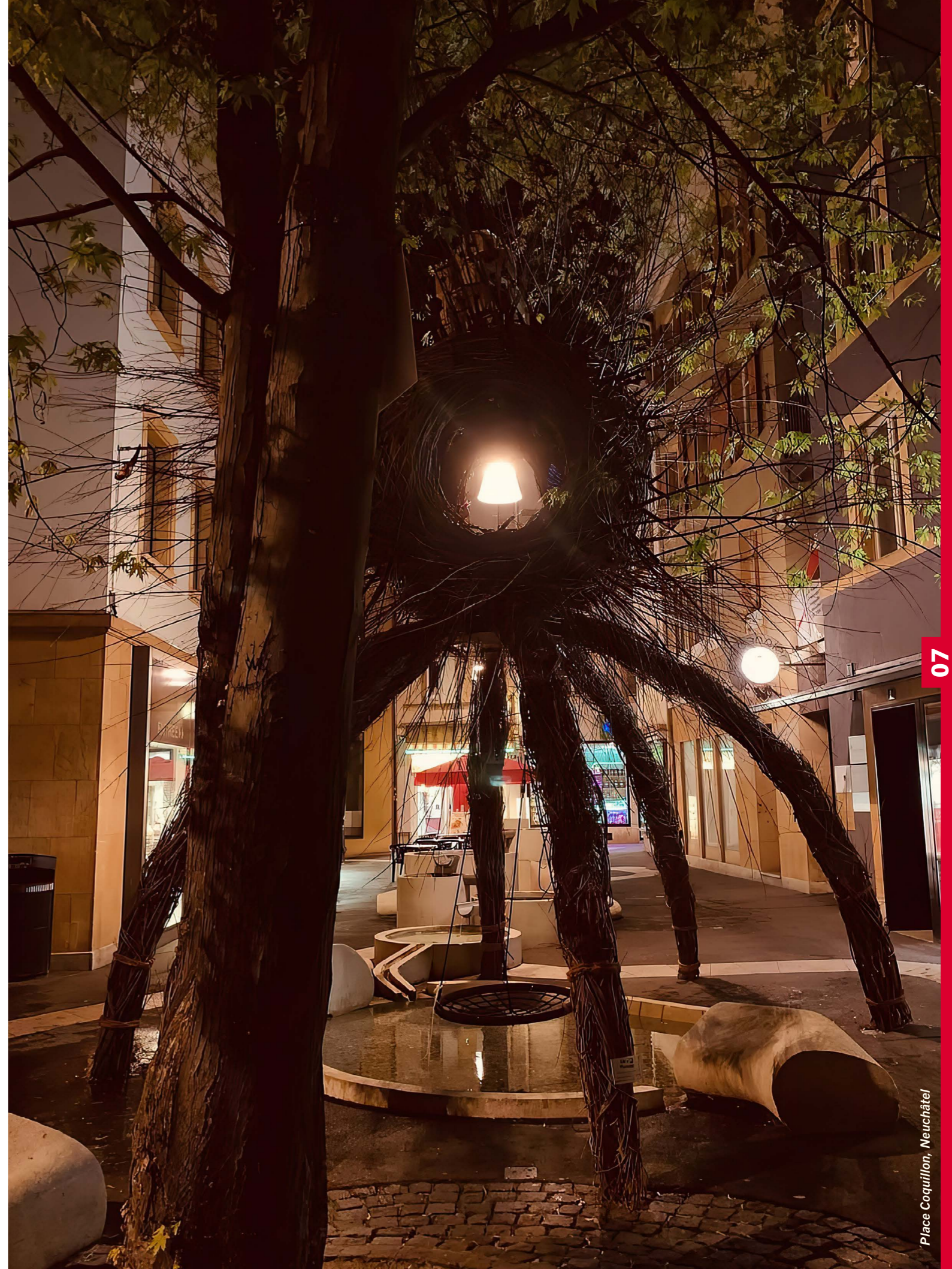
Avec les charges d'exploitation, ces différents éléments constituent le résultat technique de l'assurance pour l'exercice qui se monte à 15.76 millions de francs.

PRÉVENTION

Les charges d'exploitation sont maîtrisées, en hausse de 0.4% par rapport à 2024, mais de 3.5% inférieures au budget.

En revanche, les montants consacrés aux subventions, versées durant l'exercice (+ 702'000 francs) ou promises (+ 368'000 francs), sont en très forte hausse et ont presque doublé en une année, témoignant du succès des actions proposées.

Le solde positif de l'activité permet une attribution au fonds pour la prévention des dommages de 680'000 francs.



INTERVENTION

L'augmentation des produits de 384'000 francs est due en partie à la contribution des assureurs privés (+4.6%) qui versent à l'ECAP 5 centimes par tranche de 1'000 francs de valeur mobilière assurée dans le canton.

Les charges d'exploitation progressent, traduisant l'augmentation du volume d'activité en lien avec l'extension de la Piste de la Presta. Les montant consacré à la formation et aux équipements personnels sont en hausse de 650'000 francs, soit le montant extraordinaire accordé par la Chambre en cours d'année pour l'équipement des tenues de travail légères pour l'ensemble de sapeurs-pompiers du canton.

Globalement, les subventions versées au titre de la défense contre les incendies et les dommages naturels ont été moins sollicitées que prévus dans presque tous les domaines, matériel, véhicules, constructions, etc. A l'inverse, les montant consacrés aux adductions d'eau ont très fortement progressés en raison de l'avancement simultanés de nombreux projets en 2025. Le montant principal, relatif à l'extension du réseau de la CEN (communauté des eaux du district de Neuchâtel), sera prélevé au fonds d'actions spéciales, alimenté dans ce but.

Les comptes du secteur se bouclent avec un excédent de charges de 2.43 millions de francs. Ceux-ci sont prélevés au fonds pour l'intervention, permettant la poursuite de la réduction de la fortune selon la planification pluriannuelle.

MISSIONS DE SECOURS

Les comptes 2025 des missions de secours s'inscrivent dans la continuité. Les produits sont légèrement supérieurs à ceux de 2024 (+0.9%) et sensiblement plus élevés que le budget (+5.87%). Parallèlement, les charges sont en recul, par rapport à l'exercice précédent (-4.67%) comme par rapport au budget (-8.19%). Finalement, le fonds enregistre une augmentation de 415'000 francs. La Commission stratégique de la défense incendie et des secours est compétente pour décider de l'affectation du résultat.

La maîtrise des charges résulte d'une part des efforts de rationalisation et de contrôle consentis par le commandement des missions de secours et d'autre part d'un manque de ressources ayant conduit à devoir renoncer à certaines dépenses. Cela transparaît, principalement en termes de formations, tant à l'école latine qu'en matière de formation continue. Le report de livraison de certaines commandes de matériel et de véhicules influe aussi sur les comptes d'amortissement et de location.

En matière de formation continue, il faut relever que, même si le budget n'a pas été atteint, l'investissement a doublé par rapport à 2024, notamment avec un accent particulier mis sur la formation des sapeurs-pompiers volontaires pour les interventions dans les tunnels afin de respecter les prescriptions de l'OFROU.

Finalement, la part libre du fonds des missions de secours se monte à 531'000 francs, la part réservée correspondant à des engagements en cours ou validés par la Costradis pour le financement de véhicules dédiés aux différentes missions.

PLACEMENTS DES CAPITAUX

Le placement des capitaux – en valeurs mobilières et immobilières – a dégagé en 2025 une performance nette de frais de 5.72%, par rapport à un indice de référence de 5.16% (sans déduction de frais de gestion ou de courtage). Ce résultat de 19.29 millions englobe aussi bien les bénéfices réalisés (intérêts, dividendes ou loyers), que les bénéfices non réalisés (variations de cours de titres en portefeuille au 31.12).

Les charges, outre de possibles pertes sur titres, comprennent principalement les honoraires des mandataires de l'ECAP (placements et gestion d'immeubles) et les charges d'immeubles, (frais de gestion et d'entretien et variations de valeurs immobilières basées sur la méthode DCF).

Après déduction d'une charge de 4.8 millions de francs comme complément à la provision pour variation de valeur, la contribution des placements au résultat net de l'ECAP est de 12.27 millions de francs. Le montant des placements au 31.12.2025 s'élève à 357'290'000 francs.



28.03 MIOS

RÉVISION ET APPROBATION DES COMPTES

Selon le principe d'un tournus de 4 ans la Chambre a désigné le nouvel organe de révision de l'ECAP lors de sa séance du mois d'avril 2025. Il s'agit de la société Expertis Fiduciaire SA à Cernier.

Le principe d'une révision en deux étapes demeure inchangé, un audit préliminaire centré sur le système de contrôle interne en fin d'année suivi d'un audit comptable après la clôture de l'exercice.

Pour leur première intervention, les auditeurs d'Expertis se sont concentrés sur les processus financiers (gestion des liquidités, des réserves et des encaissements) et ressources humaines (gestion des salaires et des charges).

Le contrôle des comptes 2025 proprement dit a eu lieu la semaine du 2 mars 2026.

Les comptes ont été approuvés par la Chambre d'assurance immobilière lors de sa séance du 30 mars 2026, en présence de l'auditeur.

EF

EXPERTIS FIDUCIAIRE SA

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

A la Chambre d'assurance immobilière de

l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP)

Neuchâtel

Rapport sur l'audit des comptes annuels*Opinion d'audit*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Etablissement cantonal d'assurance et de prévention (ECAP), comprenant le bilan au 31 décembre 2025, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, le tableau de variation des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ECAP au 31 décembre 2025 ainsi que des ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et à la Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) et à son règlement d'exécution.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse, à l'article 9 de la Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) et à l'article 6 de son Règlement d'exécution (RLAB) et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'ECAP, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la Chambre d'assurance immobilière relatives aux comptes annuels

La Chambre d'assurance immobilière est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales. Elle est en outre responsable des contrôles internes qu'elle juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, la Chambre d'assurance immobilière est responsable d'évaluer la capacité de l'ECAP à poursuivre son exploitation. Elle a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de l'ECAP à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si la Chambre d'assurance immobilière a l'intention de liquider l'ECAP ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Agrément ASR N° 504976
Membre d'EXPERTSuisse

Rue Henri Calame 3
CH-2053 Cernier

T. 032 853 20 20
info@expertis-fiduciaire.ch

CHE-145.992.463 TVA
www.expertis-fiduciaire.ch

EF

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site internet d'EXPERTSuisse : <http://expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la Chambre d'assurance immobilière.

En outre, nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Expertis Fiduciaire SA

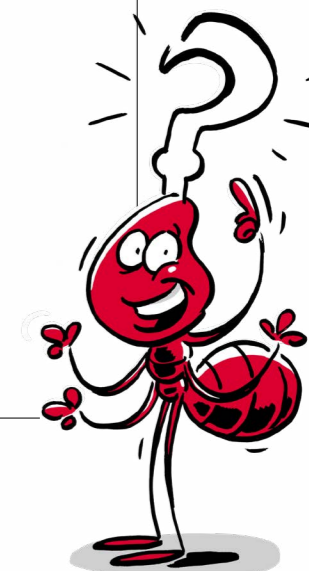


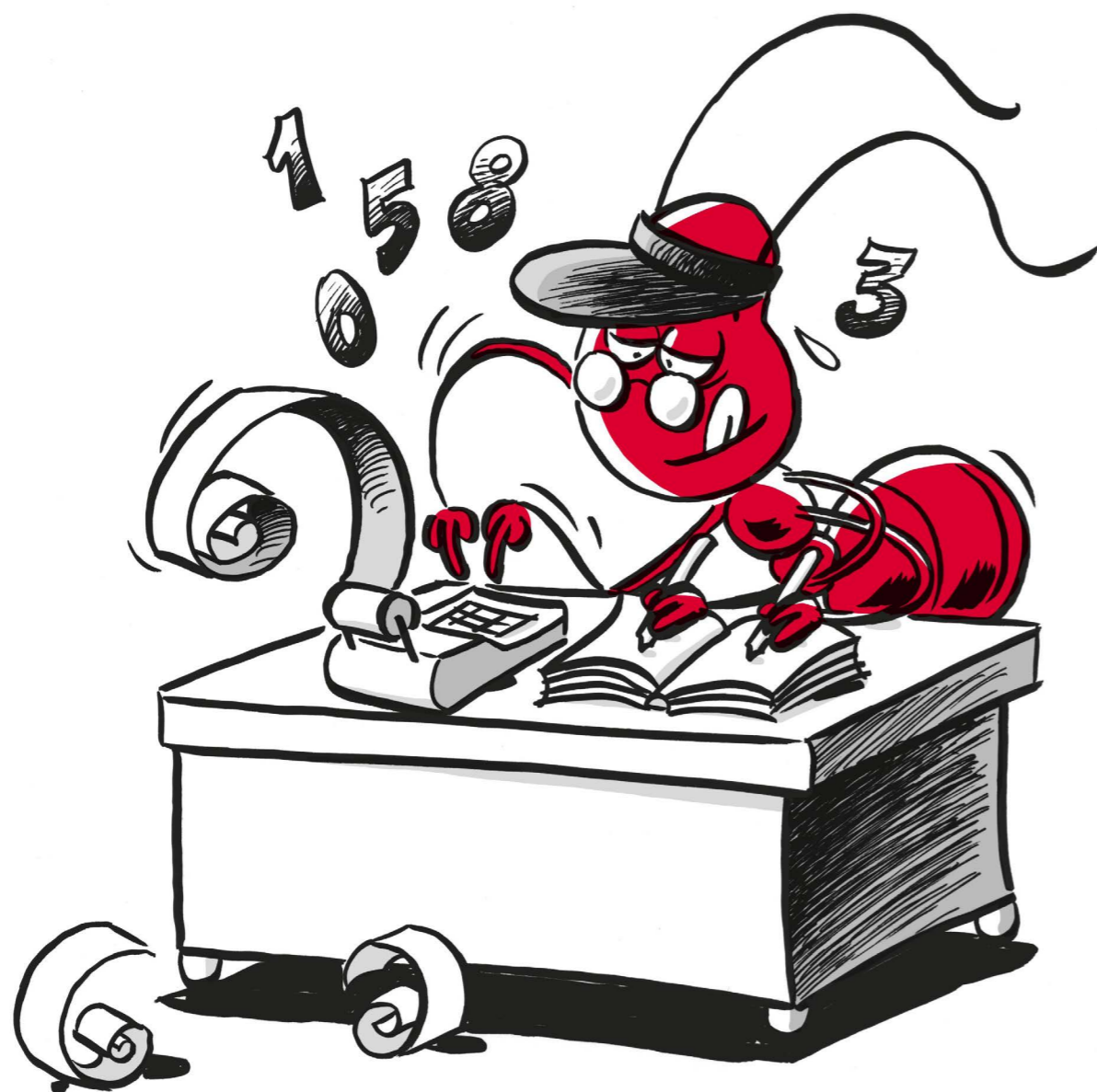
Florian Ludi
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Cernier, le 18 mars 2026

Annexes : - comptes annuels 2025 (bilan, compte de résultat, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres et annexe)

2





Chiffres en milliers de francs

Annexes	31.12.2025	31.12.2024	Variation
---------	------------	------------	-----------

ACTIF**ACTIFS IMMOBILISÉS**

Placements de capitaux	1	357 290	334 436	22 854
Participations	2	8 651	8 367	284
Immobilisations incorporelles	3	9	554	-545
Immobilisations corporelles		16 614	16 854	-240
Total actifs immobilisés		382 564	360 210	22 354

ACTIFS CIRCULANTS

Actifs de régularisation	4	1 141	1 033	107
Créances	5	1 547	2 431	-883
Liquidités		37 371	18 378	18 993
Total actifs circulants		40 059	21 842	18 217
TOTAL ACTIF		422 623	382 052	40 571

PASSIF**CAPITAUX PROPRES**

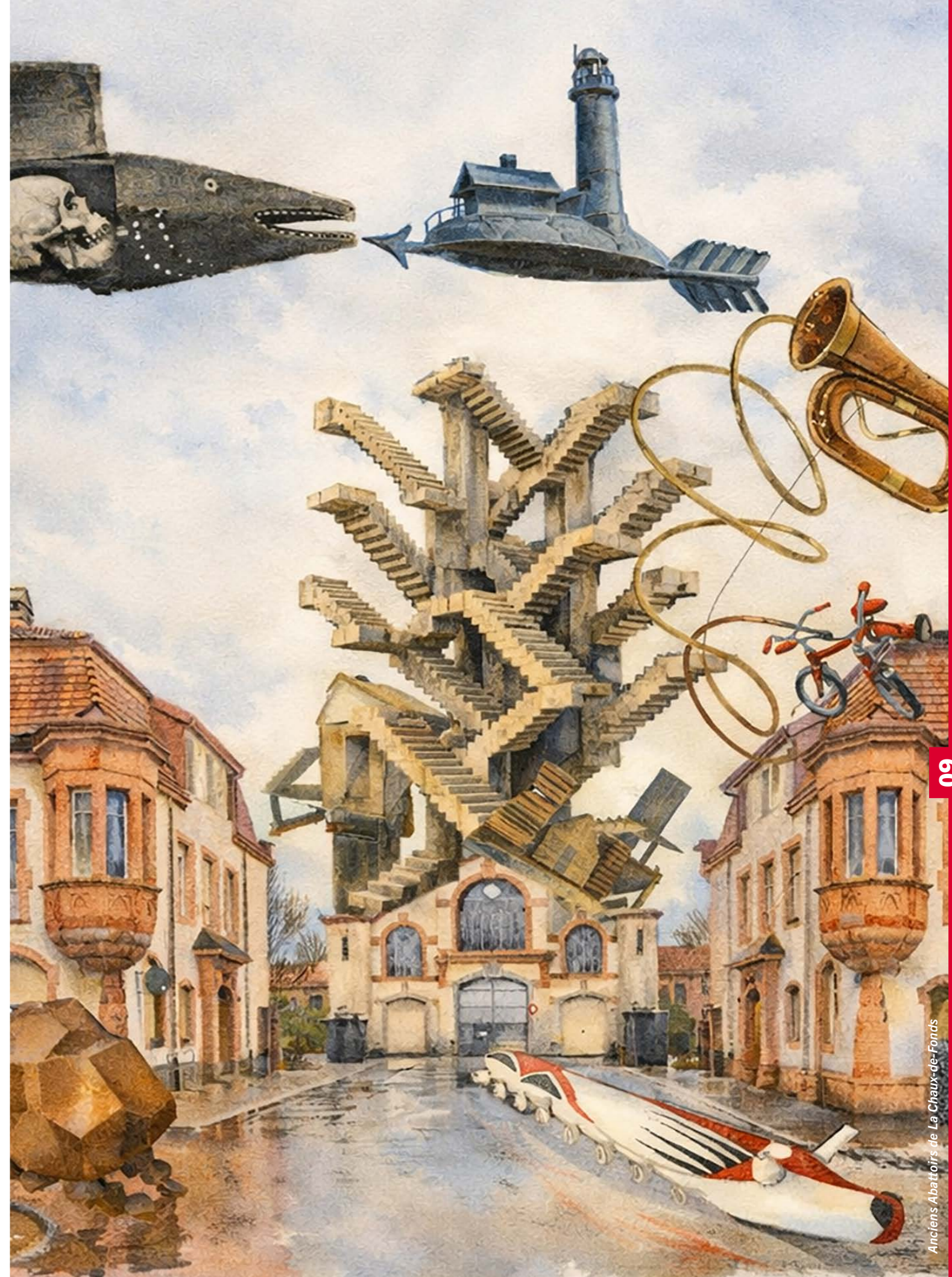
Réserves provenant des bénéfices accumulés		221 224	194 541	26 683
Résultat net		28 031	26 683	1 348
Total capitaux propres		249 255	221 224	28 031

CAPITAUX ÉTRANGERS

Provisions techniques d'assurance	6	7 640	689	6 952
Provisions techniques pour fluctuation et sécurité	7	45 502	45 679	-178
Provisions non techniques	8	53 874	53 528	345
Provisions pour risques liés aux placements de capitaux	9	51 769	46 959	4 810
Passifs de régularisation	10	8 789	8 799	-10
Dettes	11	5 794	5 173	621
Total capitaux étrangers		173 369	160 828	12 540
TOTAL PASSIF		422 623	382 052	40 571

Chiffres en milliers de francs

	Annexes	2025	2024	Variation
Produits des primes nettes d'assurance		30 447	30 093	353
Primes de la réassurance	12	-4 741	-5 635	894
Primes acquises pour propre compte		25 706	24 458	1 248
Charges nettes des sinistres	13	-2 693	-11 347	8 653
Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité	14	-2 038	-1 348	-690
Charges d'exploitation	15	-5 266	-5 184	-82
Autres produits d'exploitation		53	48	5
Autres charges d'exploitation		-3	-26	23
Résultat technique	16	15 758	6 601	9 157
Produits pour la prévention		5 145	5 071	74
Charges pour la prévention		-4 685	-4 083	-601
Variation des provisions non techniques pour la prévention		-460	-987	527
Résultat pour la prévention des dommages	17	0	0	0
Produits pour l'intervention		8 774	8 390	384
Charges pour l'intervention		-11 860	-9 732	-2 128
Variation des provisions non techniques pour l'intervention		3 086	1 342	1 744
Résultat pour l'intervention	18	0	0	0
Produits pour les missions de secours		3 939	3 904	35
Charges pour les missions de secours		-3 524	-3 697	173
Variation des provisions non techniques pour les missions de secours		-415	-207	-208
Résultat pour les missions de secours	19	0	0	0
Produits des placements de capitaux	20	24 949	24 804	144
Charges des placements de capitaux	21	-5 666	-4 626	-1 040
Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	22	19 283	20 178	-895
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	23	-4 810	1 903	-6 714
Attribution / prélèvement provisions immeubles		-2 200	0	-2 200
Résultat des placements de capitaux		12 272	22 082	-9 809
Résultat d'exploitation		28 031	28 683	-652
Résultat hors exploitation	24	0	-2 000	2 000
RÉSULTAT NET		28 031	26 683	1 348





Un oeuf à Neuchâtel

Chiffres en milliers de francs

2025

2024

FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF À L'EXPLOITATION

Résultat net	28 031	26 683
Pertes réalisées ou non sur placements de capitaux	4 340	3 349
Bénéfices réalisés ou non sur placements de capitaux	-18 171	-20 816
Amortissements sur immobilisations incorporelles	545	448
Amortissements sur immobilisations corporelles	2 903	2 777
Variation des provisions techniques d'assurance	6 952	-24 835
Variation des provisions techniques pour fluctuation et sécurité	-178	1 362
Variation des provisions non techniques	345	1 864
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	4 810	-1 903
Variation des créances	883	-564
Variation des actifs de régularisation	-107	3 371
Variation des dettes	621	-4 208
Variation des passifs de régularisation	-10	890
Flux de trésorerie relatif à l'exploitation	30 963	-11 581

FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT

Investissements en placements de capitaux	-117 364	-153 531
Désinvestissements en placements de capitaux	108 341	173 435
Investissements en immobilisations incorporelles	0	-234
Désinvestissements en immobilisations incorporelles	0	0
Investissements en immobilisations corporelles	-2 663	-3 440
Désinvestissements en immobilisations corporelles	0	0
Investissements en participations	0	0
Désinvestissements en participations	-284	45
Flux de trésorerie relatif aux opérations d'investissement	-11 970	16 274

FLUX DE TRÉSORERIE RELATIF AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT

Variation des dettes financières à court terme	0	0
Variation des dettes financières à long terme	0	0
Flux de trésorerie relatif aux opérations de financement	0	0
Somme des flux de trésorerie	18 993	4 693

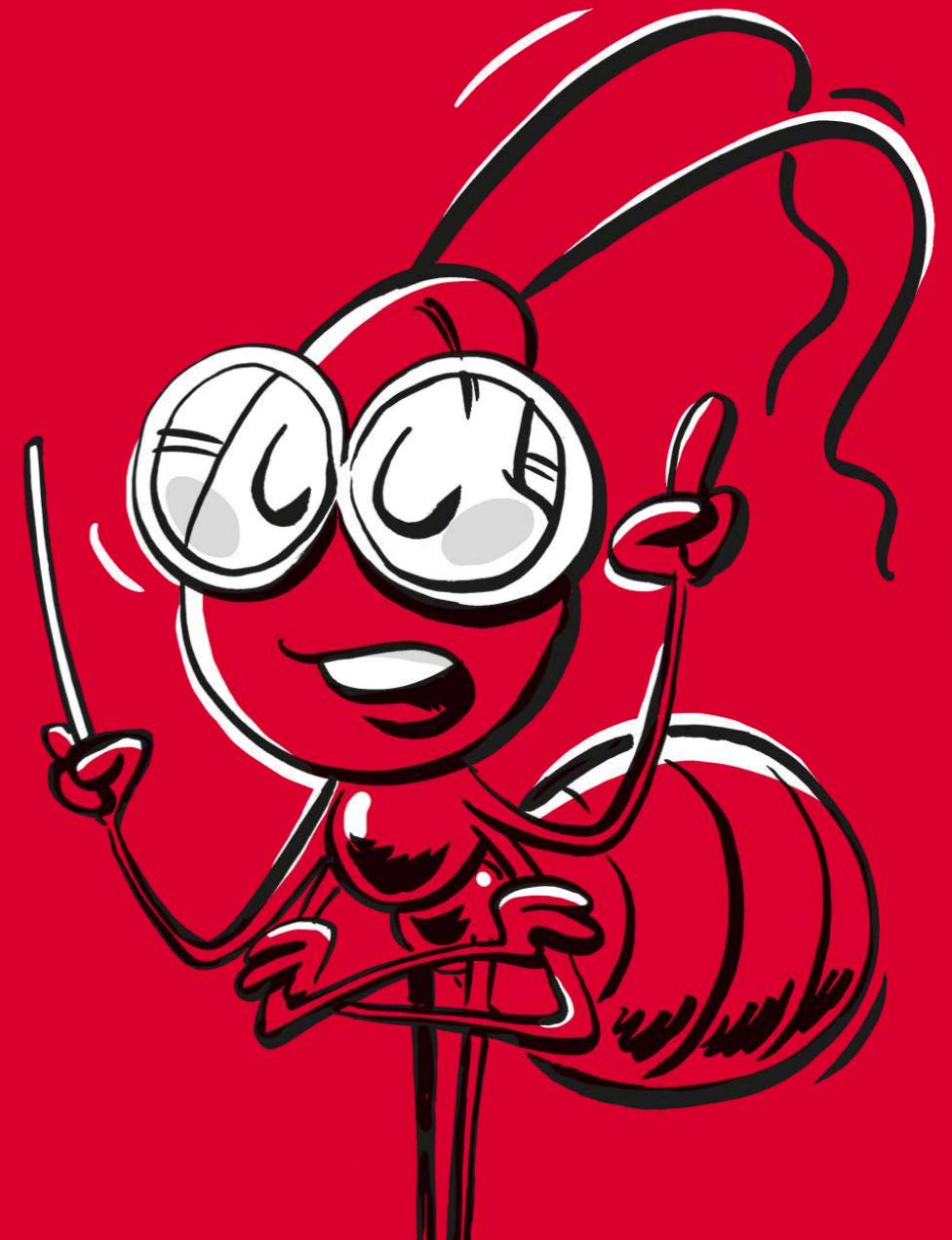
VARIATION DE TRÉSORERIE

Trésorerie au 01.01	18 378	13 685
Somme des flux de trésorerie	18 993	4 693
TRÉSORERIE AU 31.12	37 371	18 378

Chiffres en milliers de francs

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capital propre au 01.01.2025	221 224
Résultat net 2025	28 031
CAPITAL PROPRE AU 31.12.2025	249 255
<hr/>	
Capital propre au 01.01.2024	194 541
Résultat net 2024	26 683
CAPITAL PROPRE AU 31.12.2024	221 224





ANNEXES

GLOSSAIRE

RAPPORT DE GESTION
2025

AECA	Association des établissements cantonaux d'assurance
AEAI	Association des établissements cantonaux d'assurance incendie
CCNC	Caisse cantonale neuchâteloise de compensation
CIREN	Communauté intercantonale de risques éléments naturels
COSTRADIS	Commission stratégique de la défense incendie et des secours
CPCN	Caisse de pension de la fonction publique du canton de Neuchâtel
CSSP	Coordination Suisse des Sapeurs-Pompiers
DCF	Discounted Cash Flow (actualisation des flux de trésorerie)
DETEC	Département fédéral de l'environnement des transports, de l'énergie et de la communication
LAB	Loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
LPDIENS	Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
OFROU	Office fédéral des routes
POOL	Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques
RALPDIENS	Règlement d'application de la loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels, ainsi que les secours
RLAB	Règlement d'exécution de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments
SIEN	Service informatique de l'Entité neuchâteloise
SIS	Service d'incendie et de secours
SSCM	Service de la sécurité civile et militaire
UIR	Union intercantonale de réassurance

PRINCIPES DE PRÉSENTATION DES COMPTES ET D'ÉVALUATION

Principes de présentation des comptes

L'ECAP établit ses comptes conformément au référentiel Swiss GAAP RPC et en application des recommandations spécifiques à sa branche (RPC 41).

L'Etablissement gère depuis le 24 mars 2014, date d'entrée en vigueur du RALPDIENS, le fonds des missions de secours. Le compte de résultat n'est pas impacté par cette gestion mais certains comptes au bilan dépendent desdites missions et y font référence.

Le rapport de gestion est conforme à l'art. 9 de la loi sur la préservation et l'assurance des bâtiments (LAB) du 30.08.2016 ainsi qu'à l'art. 6 de son règlement d'exécution (RLAB) du 15.03.2017.

Les comptes ont été présentés suivant le principe comptable de la continuité d'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, ainsi qu'entre produits et charges (principe brut) a été respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des principes de gestion d'entreprise et donnent une image fidèle de l'état effectif de la fortune, des finances et des produits (true and fair view).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs suisses et arrondis selon les règles en usage dans le commerce, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date de clôture du bilan

L'exercice court du 1^{er} janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs s'applique.

Postes en monnaies étrangères

Les valeurs patrimoniales et les engagements en monnaies étrangères sont convertis au cours en vigueur à la date du bilan.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties au cours de la date de transaction.

Les cours déterminants au 31 décembre s'élèvent à:

		2025	2024
EUR	1	0.9312	0.9395
USD	1	0.7934	0.9078
JPY	100	0.5059	0.5768
CAD	1	0.5784	0.6309
NOK	100	0.0786	0.0797
GBP	1	1.0674	1.1364
SGD	1	0.6168	0.6642
SEK	1	0.0860	0.0819
DKK	1	0.1246	0.1259
AUD	1	0.5294	0.5615
HKD	1	0.1019	0.1168

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'ECAP sont évalués selon les principes suivants:

- **Liquidités dans les placements de capitaux**
Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle.
- **Titres**
L'évaluation des titres est faite selon les valeurs actuelles (valeurs du marché cotées publiquement). Les moins-values et les plus-values réalisées et non réalisées sur les titres ainsi que les frais, les intérêts courus, dividendes et autres distributions de bénéfices sont comptabilisés dans le compte d'exploitation. Les prêts divers sont évalués à leur valeur nominale, déduction faite des amortissements nécessaires.
- **Immeubles**
À l'exception des immeubles Clos-Pury 15 à Couvet et Presta 345 à Travers, considérés comme propre à l'exploitation du centre de formation de l'ECAP (immobilisation corporelle), les immeubles figurent parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles a été calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie (DCF), en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque. Les immeubles qui seraient destinés à être cédés dans les 12 mois ou dont la valeur de vente a été contractuellement établie sont évalués à leur prix de vente escompté. Pour trois objets (Cadolles 7, Cadolles 9 et Verger-Rond), le principe de valorisation n'est pas la méthode DCF. Il existe en effet pour ces 3 immeubles une convention de reprise par l'Etat de Neuchâtel qui prévoit une possibilité de rachat au coût d'investissement réduit de 1 % par année.
- **Constructions en cours**
Les constructions en cours sont évaluées à leur valeur nominale.

Participations

Les participations comprennent les actions et les titres de participation similaires dans des sociétés au sein desquelles l'ECAP peut exercer une influence déterminante. Les participations sont évaluées à leur valeur nominale.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000. Les amortissements des immobilisations incorporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Logiciels: **4 ans**

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode directe, à partir du prix d'acquisition. Le seuil d'activation au bilan est fixé à CHF 10'000 francs. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes:

Immeubles: **50 ans**

Mobilier et installations: **5 ans**

Gros véhicules de défense incendie: **12 ans**

Petits véhicules de défense incendie: **8 ans**

Véhicules missions de secours: **Selon planification stratégique**

Autres véhicules: **4 ans**

Matériel informatique: **3 ans**

Actifs et passifs de régularisation

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels devant être délimités dans le temps, en relation avec l'activité.

Créances

Les créances sont évaluées au bilan à leur valeur nominale.

Liquidités d'exploitation

Les liquidités sont évaluées à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires et postaux ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Celles-ci sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Réserves provenant des bénéfices accumulés

La détermination des réserves se base sur des calculs de risques en fonction de la valeur assurée du parc immobilier et de la réassurance. Ces réserves doivent permettre à l'ECAP de poursuivre sa mission, quels que soient les événements exceptionnels lui incombant.

Provisions techniques d'assurance

Les provisions techniques se basent sur les engagements présumés à l'égard des assurés et comprennent:

- Provisions relatives aux sinistres ouverts en fin d'exercice et calculées sur la base des indemnités restant à payer sous déduction de la part de réassurance.

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité

Les provisions techniques pour fluctuation et sécurité se basent sur des engagements contractuels ou statutaires à l'égard de la réassurance. Elles incluent:

- Provision relative à l'engagement statutaire permettant la recapitalisation de la réassurance de l'ECAP (UIR) en cas de difficulté.
- Provisions relatives à l'engagement contractuel couvrant les risques liés aux dommages éléments naturels (CIREN) et sismiques (POOL). Ces provisions sont fonction de la valeur d'assurance du parc immobilier.

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou contractuel, découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes:

- Provision relative aux promesses de subvention ouvertes en fin d'exercice et calculées sur la base des montants restant à payer.
- Provision constituée en fin d'année sur les soldes d'heures et de vacances dus aux employés de l'ECAP.
- Provision pour autres frais de personnel.

- Provision destinée à indemniser certains dommages non couverts dans le cadre du produit référentiel.
- Fonds, constitué en 2009, pour le financement de mesures spéciales et ponctuelles destinées à la prévention. Ce financement peut être alloué, en principe, à des mesures de prévention dans le domaine des éléments naturels et des adductions d'eau.
- Fonds permettant de soutenir des actions en matière de prévention des dommages.
- Fonds permettant d'absorber les fluctuations en besoin de financement, notamment en matière de renouvellement de véhicules sapeurs-pompiers.
- Fonds nécessaire au financement des missions de secours (selon art. 35 RALPDIENS).
- Provision constituée relative à la campagne de ruissellement des éléments naturels.
- Provision constituée en 2025 relative à l'assainissement du bâtiment Maison Rousseau.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Cette provision est destinée à couvrir les risques boursiers et monétaires sur les placements de capitaux figurant à l'actif du bilan.

Le calcul de ces provisions, défini dans le règlement de placement, est basé sur l'allocation effective au 31 décembre et les risques qui y sont liés.

Cette provision a atteint sa valeur cible.

Dettes

Les engagements envers des réassureurs, des organisations liées ainsi que les autres dettes sont inscrites à leur valeur nominale.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont présentés à leur valeur nominale, sous déduction, le cas échéant, des corrections de valeur nécessaires.

01

Placements de capitaux - chiffres en milliers de francs

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours	Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Prêts	Liquidités	TOTAL
VALEUR DE MARCHÉ AU 01.01.2025	54 599	22 687	95 340	339	37 068	99 363	17 527	3 907	3 607	334 436
Entrées de valeur	6 995	2 811	2 311	8	6 026	27 434	2 225	0	55 632	103 443
Sorties de valeur	-5 730	-2 473	0	0	-5 069	-25 468	-2 609	-160	-52 910	-94 421
Bénéfices non réalisés	7 590	2 505	0	0	3 257	166	578	0	0	14 097
Pertes non réalisées	-282	-641	0	0	-36	-833	-995	0	-43	-2 830
Bénéfices réalisés	1 509	148	0	0	961	1 166	237	51	4	4'075
Pertes réalisées	-92	-287	0	0	-29	-146	-10	0	-947	-1 510
VALEUR DE MARCHÉ AU 31.12.2025	64 590	24 749	97 651	347	42 178	101 681	16 953	3 797	5 344	357 290

	Actions suisses	Actions étrangères	Immobilier	Constructions en cours	Fonds immobiliers	Obligations suisses	Obligations étrangères	Prêts	Liquidités	TOTAL
VALEUR DE MARCHÉ AU 01.01.2024	57 730	26 417	78 899	14 094	32 571	101 117	22 517	1 043	2 485	336 872
Entrées de valeur	11 142	3 226	16 441	-13 755	4 134	23 052	4 162	2 852	102 276	153 531
Sorties de valeur	-17 008	-11 041	0	0	-5 521	-29 996	-9 609		-100 259	-173 435
Bénéfices non réalisés	2 286	3 021	0	0	4 621	3 791	681	0	46	14 446
Pertes non réalisées	-1 517	-31	0	0	-6	-85	-301	0	-23	-1 964
Bénéfices réalisés	2 031	1 188	0	0	1 277	1 570	229	13	63	6 370
Pertes réalisées	-66	-93	0	0	-9	-85	-151	0	-981	-1 385
VALEUR DE MARCHÉ AU 31.12.2024	54 599	22 687	95 340	339	37 068	99 363	17 527	3 907	3 607	334 436

03

Immobilisations - chiffres en milliers de francs

Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles

	Logiciel informatique	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 01.01.2025	554	554	362	4 135	1 057	272	77	0	10 951	16 854
Valeur d'acquisition au 01.01.	3 090	3 090	1 286	9 465	2 556	801	191	230	14 944	29 474
Entrées de valeurs	0	0	157	507	168	99	0	0	1 731	2 663
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	3 090	3 090	1 443	9 972	2 725	900	191	230	16 675	32 137
Ajustements cumulés au 01.01.	-2 536	-2 536	-924	-5 331	-1 500	-529	-114	-230	-3 993	-12 620
Amortissements	-545	-545	-145	-787	-149	-114	-24	0	-1 684	-2 903
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ajustements cumulés au 31.12.	-3 081	-3 081	-1 069	-6 117	-1 648	-643	-138	-230	-5 676	-15 523
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2025	9	9	375	3 854	1 076	257	53	0	10 999	16 614

Immobilisations incorporelles | Immobilisations corporelles

	Logiciel informatique	Total	Véhicules	Véhicules défense incendie	Véhicules missions de secours	Mobilier et installations	Matériel	Matériel informatique	Immeubles	Total
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 01.01.2024	768	768	471	4 725	1 175	348	84	0	9 388	16 191
Valeur d'acquisition au 01.01.	2 856	2 856	1 272	9 232	2 500	777	162	230	11 861	26 035
Entrées de valeurs	234	234	14	234	57	24	29	0	3 083	3 440
Sorties de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Valeur d'acquisition au 31.12.	3 090	3 090	1 286	9 465	2 556	801	191	230	14 944	29 474
Ajustements cumulés au 01.01.	-2 088	-2 088	-801	-4 507	-1 325	-429	-78	-230	-2 473	-9 844
Amortissements	-448	-448	-123	-824	-175	-100	-36	0	-1 520	-2 777
Ajustements de valeurs	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ajustements cumulés au 31.12.	-2 536	-2 536	-924	-5 331	-1 500	-529	-114	-230	-3 993	-12 620
VALEUR COMPTABLE NETTE AU 31.12.2024	554	554	362	4 135	1 057	272	77	0	10 951	16 854

02

2025 2024

Participation - chiffres en milliers de francs**8 651 8 367**L'ECAP est membre de la société simple du POOL
(selon l'art.530 et suivants CO).

8 651 8 367

04

Actifs de régularisation - chiffres en milliers de francs**1 141 1 033**

Mise de fonds POOL	0	0
Intérêts courus	589	570
Divers	552	464

05

Créances - chiffres en milliers de francs**1 547 2 431**

Impôt anticipé	543	546
Créances primes	262	290
Créances diverses	742	1 595

06

Provisions techniques d'assurance - chiffres en milliers de francs

	01.01.2025	Attributions	Utilisations	31.12.2025
Sinistres Feu bruts	6 596	0	-1 561	5 036
- part de la réassurance	-95	95	0	0
Sinistres Feu nets	6 501	95	-1 561	5 036
Sinistres Eléments naturels bruts	62 139	0	-41 128	21 011
- part de la réassurance	-943	943	0	0
Sinistres Eléments naturels nets	61 197	943	-41 128	21 011
Contribution nette à la CIREN	-67 009	-1 810	47 913	-20 906
Provision pour rabais sur prime	0	2 500	0	2 500
Total	689	1 728	5 224	7 640

	01.01.2024	Attributions	Utilisations	31.12.2024
Sinistres Feu bruts	10 775	0	-4 179	6 596
- part de la réassurance	-95	0	0	-95
Sinistres Feu nets	10 680	0	-4 179	6 501
Sinistres Eléments naturels bruts	113 595	0	-51 456	62 139
- part de la réassurance	-35 315	34 372	0	-943
Sinistres Eléments naturels nets	78 281	34 372	-51 456	61 197
Contribution nette à la CIREN	-63 437	-1 157	-2 415	-67 009
Provision pour rabais sur prime	0	0	0	0
Total	25 524	33 215	-58 050	689

07

Provisions techniques pour fluctuation et sécurité - chiffres en milliers de francs

	Engagement statutaire UIR	CIREN	POOL	Total
Etat au 01.01.2025	8 674	22 725	14 280	45 679
Utilisations	0	0	0	0
Attributions	0	0	63	63
Dissolutions	-142	-99	0	-241
Etat au 31.12.2025	8 532	22 626	14 344	45 502
Etat au 01.01.2024	7 112	22 500	14 705	44 317
Utilisations	0	0	0	0
Attributions	1 562	225	0	1 787
Dissolutions	0	0	-425	-425
Etat au 31.12.2024	8 674	22 725	14 280	45 679

Réserves nécessaires	2025	2024
Obligations envers la CIREN	22 626	22 725
Obligations statutaires envers l'UIR	8 532	8 674
Obligations envers le POOL	14 344	14 280
Total des réserves nécessaires	45 502	45 679
Déjà en réserve selon bilan	-45 502	-45 679
Total des réserves manquantes	0	0

08

Provisions non techniques - chiffres en milliers de francs

	01.01.2025	Attributions	Dissolutions	31.12.2025
Fonds pour l'intervention	27 151	0	-2 429	24 722
Fonds pour la prévention	11 318	680	0	11 997
Fonds d'actions spéciales	5 246	0	-657	4 589
Provision à la campagne EN ruissellement	3 756	0	-759	2 996
Provision promesses pour subventions	2 224	945	0	3 169
Provision vacances et heures supplémentaires	140	0	0	140
Provision autres frais de personnel	78	0	-78	0
Provision spéciale pour dommages non couverts	1 291	29	0	1 320
Provision assainissement Maison Rousseau	0	2 200	0	2 200
	51 204	3 854	-3 923	51 134
Fonds des missions de secours	2 325	1 456	-1 041	2 740
Total	53 528	5 309	-4 964	53 874

	01.01.2024	Attributions	Dissolutions	31.12.2024
Fonds pour l'intervention	28 411	0	-1 261	27 151
Fonds pour la prévention	10 329	988	0	11 318
Fonds d'actions spéciales	3 328	2 000	-82	5 246
Provision à la campagne EN ruissellement	3 929	0	-173	3 756
Provision promesses pour subventions	1 935	289	0	2 224
Provision vacances et heures supplémentaires	185	0	-45	140
Provision autres frais de personnel	78	0	0	78
Provision spéciale pour dommages non couverts	1 351	0	-60	1 291
	49 547	3 277	-1 620	51 204
Fonds des missions de secours	2 118	317	-110	2 325
Total	51 664	3 594	-1 730	53 528

09

Provision pour risques liés aux placements de capitaux - chiffres en milliers de francs

01.01.25	Attributions	Dissolutions	31.12.25
46 959	0	4 810	51 769

01.01.24	Attributions	Dissolutions	31.12.24
48 863	0	-1 903	46 959

RLAB Art. 77

- 1 La Chambre prend toutes les dispositions pour adapter le niveau du capital, des réserves et des provisions aux risques couverts et à leur évolution.
- 2 Elle définit le plan stratégique d'allocation des placements en fonction de la situation actuelle et prévisible des marchés financiers.
- 3 La part des placements en liquidités, revenus fixes et immobilier direct, ainsi que celle des placements en francs suisses, ne peuvent être inférieures aux deux tiers de l'ensemble des placements.

Part des placements en liquidités, revenus fixes et immobilier direct au 31.12.2025	76.81%
Part des placements en francs suisses au 31.12.2025	95.28%

La provision permet d'absorber les pertes sur les cours et de préserver les réserves et provisions indispensables à la couverture des risques assurés.

Le calcul de cette provision est défini dans le règlement de placement.

Provision en pourcent des placements de capitaux	14.49%
Représentant un montant de	51 769
Provision à fin 2024	46 959

	2025	2024
Provision nécessaire au 31.12	-51 769	-46 959
Déjà mis en réserve selon bilan	51 769	46 959
Ecart par rapport à la valeur cible	0	0

10

Passifs de régularisation - chiffres en milliers de francs

	2025	2024
Passifs de régularisation	8 789	8 799
Primes encaissées d'avance	7 333	6 241
Passifs transitoires	1 456	2 558
Autres passifs transitoires	0	0

11

Dettes - chiffres en milliers de francs

	5 794	5 173
Dettes	5 794	5 173
Engagement envers des réassureurs	0	0
UIR	0	0
POOL	0	0
Engagements envers des organisations liées	13	13
OFROU	0	0
SSCM	13	13
Autres dettes	5 781	5 160
(dont dette LPP)	86	86

12

Primes de réassurance - chiffres en milliers de francs

	-4 741	-5 635
Primes de réassurance	-4 741	-5 635
UIR primes de réassurance Feu	-1 116	-1 102
UIR primes de réassurance Éléments naturels	-3 481	-3 551
POOL mise de fonds	-1 222	-1 158
Participation aux excédents UIR	1 079	176

13

	2025	2024
Charges nettes des sinistres - chiffres en milliers de francs	-2 693	-11 347
Charges nettes Feu	-4 058	-4 084
Charges nettes Éléments naturels	9 349	-17 978
Produits de la réassurance	-8 084	10 412
Recours sur sinistres	101	304

14

	2025	2024
Variation des provisions techniques et des provisions pour fluctuation et sécurité - chiffres en milliers de francs	-2 038	-1 348
Provision rabais s/primes futures	-2 500	0
Provision CIREN	99	-225
Pool dommages sismiques	-63	425
Engagement statutaire UIR	142	-1 562
Participation au capital du POOL	284	-45
Attribution/prélèvement à la provision spéciale pour dommages non couverts	0	60

15

	2025	2024
Charges d'exploitation - chiffres en milliers de francs	-5 266	-5 184
Pool technique	-1 309	-1 330
Pool administratif	-1 849	-1 986
Autres charges d'exploitation	-2 108	-1 868

INFORMATIONS SECTORIELLES

Assurance

16

	2025	2024	Variation
Résultat technique - chiffres en milliers de francs			
Produits de l'assurance			
Primes brutes	30 447	30 093	353
Primes de la réassurance	-4 741	-5 635	894
Primes nettes d'assurance	25 706	24 458	1 248
Charges liées aux sinistres			
Charges liées aux sinistres Feu	-3 957	-3 780	-177
Part de la réassurance	67	0	67
Charges nettes liées aux sinistres Feu	-3 890	-3 780	-110
Charges liées aux sinistres Éléments naturels	9 349	-17 978	27 327
Part de la réassurance	-8 152	10 412	-18 564
Charges nettes liées aux sinistres Éléments naturels	1 197	-7 566	8 763
Total net des charges liées aux sinistres	-2 693	-11 347	8 653
Modification des provisions techniques	-2 500	60	-2 560
Modifications des provisions pour fluctuation et sécurité	462	-1 408	1 870
Charges d'exploitation			
Salaires	-6 163	-6 280	116
Charges sociales	-1 300	-1 290	-10
Autres charges de personnel	4 306	4 254	51
Total des charges de personnel	-3 158	-3 316	158
Charges des locaux	-242	-242	0
Charges d'administration	-820	-617	-203
Charges d'informatique	-1 046	-1 010	-37
Total des charges administratives	-2 108	-1 868	-240
Total des charges d'exploitation	-5 266	-5 184	-82
Autres produits d'exploitation	53	48	5
Autres charges d'exploitation	-3	-26	23
Résultat technique	15 758	6 601	9 157

INFORMATIONS SECTORIELLES

Prévention et lutte contre les dommages

17

2025 2024 Variation

Prévention - chiffres en milliers de francs

Produits			
Contribution pour la prévention	5 054	4 973	81
Autres recettes	91	98	-7
Total des produits	5 145	5 071	74
Charges			
Majoration et réduction de la prime de risque à la charge de la prévention	-239	-340	101
Subsides pour mesures constructives et techniques	-1 597	-932	-665
ECAPi	0	-12	11
Frais prévention Éléments naturels	-159	-155	-4
Frais de personnel et administratifs	-2 690	-2 646	-44
Total des charges	-4 685	-4 083	-601
Variation des provisions non techniques			
Ajustement au fonds pour la prévention des dommages	-680	-988	309
Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	0	0	0
Attribution à la provision pour la campagne EN ruissellement	0	0	0
Prélèvement à la provision pour la campagne EN ruissellement	759	173	586
Variation provision promesses pour subventions	-540	-172	-368
Total variation des provisions non techniques	-460	-987	527
Résultat pour la prévention	0	0	0

INFORMATIONS SECTORIELLES

Intervention

18

2025 2024 Variation

Intervention - chiffres en milliers de francs

Produits			
Contribution pour la défense incendie	5 728	5 636	92
Contribution des assureurs privés	1 341	1 282	59
Contribution OFROU	50	50	0
Facturation abonnements de raccordement détection incendie	530	498	32
Autres recettes	1 125	924	200
Total des produits	8 774	8 390	384
Charges			
Subventions véhicules	-588	-569	-19
Subventions matériel	-404	-411	7
Subventions formation et équipement personnel	-2 263	-1 532	-731
Centrale d'alarme et d'engagement	0	0	0
Subventions pour les constructions et locaux	-21	-3	-17
Subventions aux SIS et régions	-55	-32	-24
Subvention pour adductions	-1 504	-614	-890
Jeunes sapeurs-pompiers (JSP)	-16	-11	-5
Sapeurs-pompiers d'entreprise	-27	-7	-19
Frais inspectariat	-28	-26	-2
Frais logistique	-2 830	-2 610	-220
Frais bureau technique	26	-27	53
Frais informatique	-519	-401	-118
Frais de personnel et administratifs	-3 518	-3 209	-310
Divers	-112	-280	168
Total des charges	-11 860	-9 732	-2 128
Variation des provisions non techniques			
Prélèvement au fonds actions spéciales pour la prévention	657	82	575
Ajustement au fonds pour l'intervention	2 429	1 261	1 168
Total variation des provisions non techniques	3 086	1 342	1 744
Résultat pour l'intervention	0	0	0
Total de la prévention et de l'intervention	0	0	0

INFORMATIONS SECTORIELLES

Missions de secours

19

2025 2024 Variation

Chiffres en milliers de francs

	2025	2024	Variation
Produits			
Facturation aux communes	2 464	2 257	207
Contribution OFROU	454	454	0
Contribution PAAT (Poste d'alerte atomique)	4	4	0
Contribution Detec	51	51	0
Facturation interventions	771	1 006	-235
Contribution cantonale	128	50	78
Conventions diverses	33	58	-25
Autres recettes	34	23	11
Total des produits	3 939	3 904	35
Charges			
Charges salariales	-2 259	-2 270	12
Formation	-197	-180	-17
Mandat, étude et honoraires	-23	-12	-11
Locaux	-137	-124	-13
Frais d'interventions	-51	-110	59
Hydrocarbures lac de Neuchâtel	-60	-60	0
Véhicules	-326	-423	97
Equipement et matériel	-127	-215	88
Centrale d'alarme	-150	-150	0
Frais gestion et inspectorat	-97	-97	0
Frais divers	-98	-56	-42
Total des charges	-3 524	-3 697	173
Variation des provisions non techniques			
Attribution/prélèvement au fonds des missions de secours	-469	-317	-152
Attribution/prélèvement au fonds des missions de secours réservé	54	110	-56
Total variation des provisions non techniques	-415	-207	-208
Résultat des missions de secours	0	0	0

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

20

2025 2024

Produits des placements de capitaux	24 949	24 804
Produits des actions suisses		
Dividendes	933	853
Gains réalisés	576	1 178
Gains non réalisés	7 590	2 286
Produits des actions étrangères		
Dividendes	84	93
Gains réalisés	64	1 095
Gains non réalisés	2 505	3 021
Produits des immeubles		
Produits	5 695	5 316
Revalorisation du parc immobilier	2 494	638
Dévalorisation du parc immobilier	-1 412	-1 965
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des fonds immobiliers		
Dividendes	350	399
Gains réalisés	610	878
Gains non réalisés	3 257	4 621
Produits des obligations suisses		
Produits des intérêts	1 138	1 130
Gains réalisés	27	439
Gains non réalisés	166	3 791

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

20

Produits des placements de capitaux

	2025	2024
Produits des obligations étrangères	815	909
Produits des intérêts	185	221
Gains réalisés	52	8
Gains non réalisés	578	681
Produits des autres titres	0	0
Dividendes	0	0
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des prêts	51	13
Produits des intérêts	51	13
Gains réalisés	0	0
Gains non réalisés	0	0
Produits des liquidités	4	109
Produits des intérêts	0	0
Gains réalisés	4	63
Gains non réalisés	0	46

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

21

Charges sur placements de capitaux

	2025	2024
Charges sur placements de capitaux	-5 666	-4 626
Charges sur actions suisses	-374	-1 583
Pertes réalisées	-92	-66
Pertes non réalisées	-282	-1 517
Charges sur actions étrangères	-928	-124
Pertes réalisées	-287	-93
Pertes non réalisées	-641	-31
Charges sur immeubles	-1 326	-1 278
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges des immeubles	-1 326	-1 278
Frais de transformation	0	0
Charges sur fonds immobiliers	-65	-15
Pertes réalisées	-29	-9
Pertes non réalisées	-36	-6
Charges sur obligations suisses	-979	-170
Pertes réalisées	-146	-85
Pertes non réalisées	-833	-85
Charges sur obligations étrangères	-1 004	-452
Pertes réalisées	-10	-151
Pertes non réalisées	-995	-301
Charges sur autres titres	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0

PLACEMENTS DE CAPITAUX

Chiffres en milliers de francs

21

	2025	2024
Charges sur placements de capitaux		
Charges sur prêts	0	0
Pertes réalisées	0	0
Pertes non réalisées	0	0
Charges sur liquidités	-112	-133
Pertes réalisées	-69	-110
Pertes non réalisées	-43	-23
Charges liées aux placements de capitaux	-878	-871
Frais gestion	-878	-871
Frais de transactions	0	0

22

	2025	2024
Résultat des placements de capitaux avant variation des provisions	19 283	20 178
Résultat des actions suisses	8 726	2 734
Résultat des actions étrangères	1 725	4 085
Résultat des immeubles	5 452	2 711
Résultat des fonds immobiliers	4 153	5 883
Résultat des obligations suisses	352	5 191
Résultat des obligations étrangères	-190	457
Résultat des autres titres	0	0
Résultat des prêts	51	13
Résultat des liquidités	-108	-24
Charges liées aux placements de capitaux	-878	-871

23

	2025	2024
Variation des provisions pour risques liés aux placements de capitaux	-4 810	1 903

HORS EXPLOITATION

Chiffres en milliers de francs

24

	2025	2024
Résultat hors exploitation	0	-2 000
Redevance Etat (en application art. 89 LAB)	0	0
Attribution au fonds d'actions spéciales	0	-2 000

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

	2025	2024
Valeurs d'assurance - Incendie	CHF (indice 131)	CHF (indice 131)
Immeuble, Place Pury 3, Neuchâtel	3'886'430.00	3'866'430.00
Immeuble, Grand Rue 16, Rue J.-J. Rousseau 2, Môtiers	2'278'646.00	2'278'646.00
Immeuble, Rue Pourtalès 13, Neuchâtel	6'139'182.00	6'139'182.00
Immeuble, Beaux-Arts 13, Neuchâtel	4'517'950.00	4'307'367.00
Immeuble, Rue de la Promenade 11, Fontainemelon	2'898'674.00	2'898'674.00
Immeuble, Rue Pourtalès 2, Neuchâtel	5'951'185.00	5'951'185.00
Immeuble, Faubourg du Lac 2, Neuchâtel	7'514'404.00	7'514'404.00
Immeuble, Rue de l'Arc-en-Ciel 16, La Chaux-de-Fonds	2'836'483.00	2'836'483.00
PPE garage collectif, Rue de l'Arc-en-Ciel, La Chaux-de-Fonds	161'479.00	161'479.00
Immeuble, Place de la Gare 4, Neuchâtel	9'771'456.00	9'771'456.00
Immeuble, Rue de la Fiaz 15, La Chaux-de-Fonds	6'149'300.00	6'149'300.00
PPE, Rue de la Couronne 3 et 5, St-Aubin	3'028'090.00	3'028'090.00
Immeuble, Rue du Parc 9bis-9te, La Chaux-de-Fonds	15'109'407.00	15'109'407.00
Immeuble, Rue du Rafour 5, St-Aubin	3'934'269.00	3'934'269.00
Immeuble, Avenue des Cadolles 7, Neuchâtel	7'612'556.00	7'612'556.00
Immeuble, Avenue des Cadolles 9, Neuchâtel	11'617'150.00	11'617'150.00
Immeuble, Rue du Verger-Rond 2, Neuchâtel	8'152'018.00	8'152'018.00
Immeuble, Rue Chandigarh 4, La Chaux-de-Fonds	6'977'415.00	6'977'415.00
Copropriété garage collectif, Promenade Le Corbusier 15a, La Chaux-de-Fonds	1'312'035.00	1'312'035.00
PPE, Clos-Pury 15, Couvet	11'170'221.00	11'170'221.00
Installations d'exercices, La Presta, Couvet	10'977'860.00	14'983'881.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 22, Boudry	3'763'475.00	3'763'475.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 24, Boudry	3'546'992.00	3'546'992.00
Immeuble, Rue Pré-Landry 26, Boudry	3'752'376.00	3'752'373.00
Copropriété garage collectif, Rue Pré-Landry 20-26, Boudry	1'499'071.00	1'499'071.00
Total	144'538'124.00	148'333'559.00

PARTICIPATION AU CAPITAL

Les montants présentés dans le tableau suivant ne sont pas valorisés au bilan. Ils comprennent des participations de l'ECAP au capital de copropriétés.

Immeuble	Participation au capital (CHF)
Parking Corbusier	23 351.94
Parking Pré-Landry 20-26	5 402.90
Parking Arc-en-Ciel 14-16	2 518.20
PPE Couronne 3-5	5 687.25
Total	36 960.29

ENGAGEMENTS DE PRÉVOYANCE**Forme juridique et but**

La Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (ci-après: «CPCN») est un établissement de droit public, indépendant de l'Etat, doté de la personnalité juridique et ayant son siège à La Chaux-de-Fonds. Elle est inscrite au Registre du commerce.

La CPCN a pour but d'assurer le personnel des employeurs de la fonction publique du canton de Neuchâtel contre les conséquences économiques de la retraite, de l'invalidité et du décès.

La part du découvert technique imputable à l'ECAP au 01.01.26 est de CHF 3'618'254.– (01.01.25: CHF 4'272'543.–).

Le degré de couverture passe ainsi au 31.12.2025 à 85% (31.12.2024 : 81.8%).

En parallèle, la garantie octroyée par le Conseil d'Etat dans son arrêté du 3 juillet 2019 est diminuée d'autant passant au 31.12.25 à CHF 3'618'254.– (31.12.2024: CHF 4'272'543.–).

AFFAIRES JURIDIQUES EN SUSPENS

Dix litiges sont ouverts au 31.12.2025 qui ne devraient pas avoir de conséquences financières significatives directes pour l'ECAP.

TRANSACTIONS AVEC DES PERSONNES OU DES ORGANISATIONS LIÉES

Sont considérées comme liées, les organisations ou entités suivantes:

- l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA),
- l'Union intercantonale de réassurance (UIR),
- l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI),
- le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (POOL),
- la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FOPECA),
- la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSPP),
- la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN),
- la Caisse cantonale neuchâteloise de compensation (CCNC),
- l'Office fédéral des routes (OFROU),
- la République et Canton de Neuchâtel.

Il existe entre ces organisations et l'ECAP une multitude de rapports de nature juridique, économique et sur le plan du personnel. Les transactions avec ces organisations reposent sur des rapports commerciaux normaux et sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, de façon légale et régulière. D'éventuelles conditions particulières sont expliquées en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions.

Toutes les personnes physiques (membres de la direction et de la Chambre d'assurance immobilière) qui exercent une influence déterminante sur les affaires de l'ECAP sont également considérées comme liées.

GESTION DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE

Les risques identifiés font périodiquement l'objet d'un examen en vue d'en évaluer la probabilité et l'impact. L'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées pour écarter, réduire ou répercuter ces risques sont approuvées par la direction et, le cas échéant, par la Chambre d'assurance immobilière. La situation est observée en permanence.

En interne, la direction a pris des dispositions en vue d'harmoniser la clôture annuelle des comptes avec les normes comptables applicables, mais aussi pour garantir la régularité de la présentation des comptes. Ces mesures consistent à employer des systèmes et des procédures comptables modernes, à effectuer la clôture annuelle des comptes, à pratiquer un double contrôle, à séparer les fonctions et à produire des comptes rendus réguliers.

FIL ROUGE 2025

Marc Ferrario, alias Mandril, est un dessinateur hyperactif vivant et travaillant à Neuchâtel. Cet artiste étonnant crée des mondes fantastiques ciselés au Rotring et lavis d'encre de Chine qui invitent le spectateur au cœur d'un imaginaire étrange, s'inspirant autant de la science-fiction que des univers fantastiques proches de l'imagerie de Jules Vernes.

IMPRESSUM

Réalisation graphique: Lemon.ch

Rédaction: ECAP Neuchâtel

Avril 2026



Place de la Gare 4 | 2002 Neuchâtel

T 032 889 62 22 | ecap@ne.ch

www.ecap-ne.ch